

Juin 2015



PROJET DE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RÉVISÉ 2015-2020

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Le projet de Plan de gestion de matières résiduelles révisé (PGMR) de la MRC de Nicolet-Yamaska a été élaboré par monsieur Syvain Massicotte de l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles (AOMGMR).

COMITÉ DE SUIVI

Comme la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska est largement assumée par la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet Yamaska (RIGIDBNY), il a été proposé de ne former qu'un seul comité de travail pour la révision des PGMR des deux MRC. Pour s'assurer d'une représentativité équitable au sein du comité, les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska desservies par la Régie intermunicipale du Bas-Saint-François, pour la gestion de leurs matières résiduelles, ont été invitées à déléguer un représentant.

Le comité de suivi de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska était composé des membres suivants :

Madame Line Villeneuve, par intérim MRC de Bécancour;
Monsieur Jean-François Albert, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska
Monsieur Jean-Louis Bélisle, Maire de la Municipalité de Lemieux;
Monsieur Stéphane Biron, Président de la RIGIDBNY et conseiller de la Ville de Nicolet;
Monsieur Louis Charest, directeur général de la RIGIDBNY;
Monsieur Mathieu Lemire, Maire de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;
Monsieur Louis Martel, Maire de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford;
Monsieur Adrien Pellerin, Maire de la Municipalité de Saint-Sylvère;
Monsieur Pierre Yelle, maire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

REMERCIEMENTS

La préparation et l'élaboration de la révision du projet plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Nicolet -Yamaska a nécessité la collaboration de nombreux organismes et intervenants des milieux municipal, privé et communautaire. Il faut tout d'abord remercier la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) et la Régie de gestion de matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF) dont la collaboration a été essentielle à la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Les membres du comité de travail ont également joué un rôle important dans l'élaboration du présent document en orientant les travaux de l'équipe de réalisation et en assurant un lien concret avec les élus tout au long du processus. Ce projet de révision du plan de gestion a grandement profité de tous leurs commentaires, propos et suggestions émis au cours de nos rencontres. Nous tenons également à remercier le CLD de Nicolet-Yamaska dont la publication du répertoire des entreprises manufacturières nous a permis d'inventorier une partie des ICI du territoire de planification.

TABLE DES MATIÈRES

1	Le PGMR en vigueur	1
2	Description du territoire	3
2.1	Caractéristiques géographiques et physiques du territoire	5
2.2	La MRC et le territoire d'application du PGMR.....	5
2.3	Population et projection démographique.....	6
2.3.1	Population.....	6
2.3.2	Projection démographique.....	7
2.4	Activités économiques de la MRC de Nicolet-Yamaska	8
2.5	Orientations et affections du territoire au schéma d'aménagement	8
2.5.1	Orientations	9
2.5.2	Gestion des matières résiduelles	9
3	La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification	10
3.1	Rôle et compétence de la MRC, de la RIGIDBNY, de la RGMRBSF et des municipalités locales	11
3.1.1	La MRC.....	11
3.1.2	La RIGIDBNY	11
3.1.3	La RGMRBSF.....	12
3.1.4	Les municipalités locales	13
3.2	Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	13
3.2.1	Collecte sélective des matières recyclables.....	13
3.2.2	Collecte de résidus domestiques dangereux.....	15
3.2.3	Collecte des encombrants.....	16
3.2.4	Collecte de matières organiques.....	17
3.2.5	Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	18
3.2.6	Collecte des ordures ménagères	19
3.3	Activités de communication et de sensibilisation	21
3.3.1	MRC de Nicolet-Yamaska	21
3.3.2	RIGIDBNY	21
3.3.3	RGMRBSF	21
3.3.4	Municipalités locales.....	21
4	Coûts de la gestion des matières résiduelles	22
5	Les intervenants en gestion de matières résiduelles.....	25
6	Recensement des diverses installations de gestion de matières résiduelles.....	27
6.1	Installations existantes sur le territoire de planification et des municipalités régionales limitrophes.....	27
7	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....	28
7.1	Inventaire des matières réduites à la source et réemployées.....	28
7.2	Les quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel gérées sur le territoire de planification.....	29
7.2.1	Quantités de matières recyclables récupérées	29
7.2.2	Quantité de RDD issue des dépôts municipaux et des quincailleries	30
7.2.3	Quantité de résidus verts valorisés	32
7.2.4	Quantité de sapins de Noël récupérés	32
7.2.5	Quantité de pneus récupérés.....	32

7.2.6	Quantité de matières récupérées par la consigne	33
7.2.7	Quantité de matières éliminées	33
7.3	Estimation des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel non gérées sur le territoire de planification.....	35
7.3.1	Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur multi logement de la MRC de Nicolet-Yamaska.....	35
7.3.2	Les quantités de matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de planification.....	37
7.3.3	Les quantités de matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de planification.....	40
8	Révision des orientations et objectifs du PGMR en vigueur	42
9	Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR.....	49
9.1	Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles	49
9.2	Le recyclage	50
9.2.1	Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)	50
9.2.2	Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des RDD et CRD	53
9.2.3	Mesures favorisant le recyclage des matières organiques.....	55
9.2.4	Les résidus ultimes	60
9.2.5	Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.	61
10	Mesures de suivi.....	63
10.1	Des exemples concrets de mesures de suivi.....	64
10.1.1	Suivi des PGMR.....	64
10.1.2	Les objectifs de la politique gouvernementale.....	64
10.1.3	Coût de la gestion des matières résiduelles.....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur	1
Tableau 2 Municipalités du territoire d'application	6
Tableau 3 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska	7
Tableau 4 Perspectives démographiques pour la MRC de Nicolet-Yamaska	8
Tableau 5 Municipalités membres de la RIGIDBNY	11
Tableau 6 Coût du programme de collecte sélective de la MRC de Nicolet-Yamaska	14
Tableau 7 Liste des commerces récupérant des matières résiduelles.....	16
Tableau 8 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination	20
Tableau 9 Total des rétributions des différents programmes pour l'année 2012	23
Tableau 10 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012	24
Tableau 11 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles du territoire de planification	25
Tableau 12 Les installations de traitement de matières résiduelles des MRC environnantes.....	27
Tableau 13 Quantité de matières recyclables récupérées sur le territoire de planification pour l'année 2012	29
Tableau 14 Quantité en kilogrammes récupérée de RDD et de matières soumises à une responsabilité élargie des producteurs (REP).....	31
Tableau 15 Quantité de matières récupérées par la consigne.....	33
Tableau 16 Tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées sur le territoire en tonne .	33
Tableau 17 Comparaison entre les quantités de matières éliminées du secteur résidentiel selon les bons de pesée et le MDDEFP	34
Tableau 18 Nombre de personnes habitant dans des plex dans les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska non desservies par la collecte municipale	36
Tableau 19 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur mutilogement de la MRC de Nicolet-Yamaska	37
Tableau 20 Comparaison entre la quantité estimée de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI des municipalités membres de la MRC de Nicolet Yamaska (Modèle d'Ottawa) 5 employés et plus	39
Tableau 21 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI des municipalités membres de la MRC de Nicolet-Yamaska	40
Tableau 22 Quantité estimée de matières résiduelles générées et éliminées par le secteur CRD pour la MRC de Nicolet-Yamaska selon l'étude de Recyc-Québec	41
Tableau 23 Quantité totale de matières éliminées par les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska	41
Tableau 24 Tableau récapitulatif des résultats des matières résiduelles générées pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska en tonne	42
Tableau 25 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2020	51
Tableau 26 Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2020	53
Tableau 27 Coût estimé de la mise en œuvre du traitement des matières organiques	57
Tableau 28 Volume estimé des boues de fosses septiques générées sur le territoire de planification.....	58

Tableau 29 Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska	59
Tableau 30 Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2020	61
Tableau 31 Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2020	62
Tableau 35 Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR.....	64

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI par type de matière

Annexe 2 Caractérisation des résidus de CRD

INTRODUCTION

L'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) que les municipalités régionales devaient élaborer et réviser tous les cinq ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles*. En septembre 2004, la MRC de Nicolet-Yamaska adoptait son premier Plan de gestion de matières résiduelles conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui faisait suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Elle reconnaît comme enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources, de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Cette politique, à bien des égards, est très différente de la précédente de par les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour arriver à n'éliminer que le déchet ultime. En effet, entre autres mesures, la politique propose de bannir de l'élimination, dès 2013, le papier et le carton, le bois en 2014 et les matières organiques en 2020.

Outre l'ambition première de la nouvelle Politique de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime, les principaux objectifs de la Politique, pour la période 2010-2015, sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 810 kg par personne à 700 kg par personne, de recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel et, également, de traiter 60% de la matière organique putrescible résiduelle.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Nicolet-Yamaska a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à cette nouvelle politique, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur et non de donneur de services pour gérer les matières générées sur son territoire de planification.

Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans les plans de gestion de matières résiduelles et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de ce plan.

Pour la réalisation de la révision de son PGMR, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques a accepté la demande de la MRC de Nicolet-Yamaska, de déléguer la tâche de la révision du PGMR à la Régie intermunicipale de gestion intégrée de déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) conformément aux dispositions de l'article 53.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par simplicité et pour alléger le texte, nous utiliserons, dans ce document la nouvelle appellation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lieu et place de son ancienne appellation.

Il est important de préciser, d'emblée, que les travaux préparatoires à la préparation de l'élaboration de la révision ont débuté en novembre 2013 et qu'à cette époque les seules données complètes dont nous disposions étaient celles de 2012.

1 Le PGMR en vigueur

Dans un premier temps, il nous est apparu très opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska. Le portrait de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles qui suivra, nous permettra de situer la MRC et les municipalités locales par rapport à leur PGMR et d'élaborer d'autres mesures si nécessaire afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la nouvelle Politique québécoise de gestion de matières résiduelles.

Nous vous présentons dans ces quelques lignes un résumé des principales mesures qui avaient été adoptées dans le PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Afin de guider ses actions, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est dotée, dans son PGMR, de grandes orientations en matière de gestion des matières résiduelles. Les scénarios élaborés suivent l'esprit des orientations suivantes :

- accentuer la participation des citoyens et des ICI
- privilégier l'information et la sensibilisation pour améliorer les rendements
- limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC des déchets provenant de l'extérieur du territoire
- agir dans une optique de développement durable dans le cadre de l'amélioration des services de gestion des matières résiduelles
- déléguer les responsabilités de développement aux Régies intermunicipales

Les principales mesures proposées sont résumées dans le tableau qui suit :

Tableau 1 Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur

RÉDUCTION À LA SOURCE
Essentiellement des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation
MATIÈRES RECYCLABLES
Conserver un système de ristourne avec le centre de tri
Desservir les ICI de toute taille sur une base volontaire par une collecte dédiée
Voir avec les centres de tri la possibilité d'élargir la gamme de matières traitées (textile non réemployable, styromousse, autres)
Lors de l'attribution des prochains contrats de collecte de déchets, exiger des pesées ponctuelles pour mieux connaître la génération réelle de déchets par municipalité

MATIÈRES PUTRESCIBLES (Résidus verts et déchets de table)

Poursuivre les programmes de financement des bacs à compost de la RIGIDBNY

Interdire par réglementation l'enfouissement des résidus verts en 2005 et amorcer une campagne de sensibilisation d'ici là pour préparer la mise en place de la réglementation

Organiser des dépôts de sapin de Noël dans chacune des municipalités du territoire lesquels seront valorisés par une entreprise de transformation

Mettre en place des sites de dépôt volontaire de résidus verts dans certaines municipalités et promouvoir l'herbicyclage et autres attitudes de saine gestion des résidus verts

Si nécessaire, la MRC mettra en place une collecte des matières organiques de porte en porte dans les zones les plus urbanisées de la MRC Nicolet-Yamaska

RDD

Continuité des collectes de RDD en collaboration avec certaines municipalités et des programmes sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) (peinture, huiles)

Implanter un dépôt semi-permanent (mobile) de RDD sur le site de la future Ressourcerie du Bas St-François

Étudier la possibilité d'offrir un service de récupération de RDD aux ICI

ENCOMBRANTS

Financer la Ressourcerie au prorata des économies à l'enfouissement

Créer une collecte spéciale pour les encombrants pour favoriser leur valorisation

Faire quelques collectes annuellement exclusivement pour les encombrants et cesser la collecte hebdomadaire

CRD

Lors de l'émission de permis de construction, distribuer une publicité pour encourager une saine gestion des CRD (N-Y)

Par l'intermédiaire des inspecteurs municipaux, encourager les entrepreneurs et les citoyens à valoriser leurs déchets de construction, rénovation et démolition

Évaluer la possibilité d'offrir des services d'écocentre

ECOCENTRE
Favoriser l'implantation d'une Ressourcerie ou d'une structure équivalente
Démarrer une ressourcerie dans le Bas St-François
ICI
Offrir le service de collecte des matières recyclables aux ICI
DÉCHETS
Réduire les collectes des ordures ménagères de 1 fois par semaine à une fois par 2 semaines en période hivernale
Avant la renégociation des prochains contrats de la Régie, étudier la possibilité de faire la récolte des déchets avec calcul du poids et taxation au prorata de ce facteur
Dans le cadre des contrats de collecte, exiger des entrepreneurs de faire la pesée des matières récoltées par municipalité afin d'avoir plus de précision sur le portrait de génération de matières (encombrants, déchets, recyclables)
Réduire les collectes de 1 fois par semaine à une fois par 2 semaines en période hivernale

¹ Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska

2 Description du territoire

Comme il n'y a pas eu de changement depuis l'adoption du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons repris les données du PGMR pour cette section avec les ajustements nécessaires pour tenir compte des changements depuis 2004.

La MRC de Nicolet-Yamaska a été constituée en 1981 et a remplacé une partie des deux anciens comtés de Nicolet et de Yamaska. La MRC compte sur son territoire 16 municipalités et une communauté autochtone. Elle s'étend sur une vaste plaine bordée par le fleuve Saint-Laurent et est découpée par les rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour. Elle est située sur la rive-sud du Saint-Laurent face à l'agglomération de Trois-Rivières, dans la région administrative 17 : le Centre-du-Québec. Son territoire d'environ 1000 km² est borné par les MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de Drummond et de Pierre-de-Saurel ainsi que par le lac Saint-Pierre.

¹ Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bécancour, Février 2004

Son ouverture sur le fleuve s'étend sur les 35 kilomètres de berges du Lac Saint-Pierre. À cette hauteur, le territoire de la MRC pénètre la plaine fluviale sur une profondeur irrégulière moyenne d'une quarantaine de kilomètres. En aval du lac, le territoire de la MRC est distancé du fleuve par le secteur Saint-Grégoire de la ville de Bécancour et son éloignement dans les terres se termine au-delà de l'autoroute 20. La MRC de Nicolet-Yamaska est contiguë à celles de Bécancour, d'Arthabaska, de Drummond et du Bas-Richelieu sur la rive sud. La Ville de Trois-Rivières, la MRC de Maskinongé et la MRC D'Autray constituent l'ensemble du territoire qui partage le fleuve Saint-Laurent et le Lac Saint-Pierre avec la MRC de Nicolet-Yamaska.

Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska compte parmi les sols les plus fertiles du Québec et bénéficie d'un microclimat tempéré, induit par le Lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1) assujettit 98% de cette plaine et près du tiers (27%) de sa superficie est sous couvert forestier.

La MRC de Nicolet-Yamaska est constituée de 16 municipalités dont la plus importante en termes de population est Nicolet. Alors que cette dernière compte environ 8000 habitants, soit un peu plus du tiers de la population de la MRC, les autres municipalités regroupées présentent une moyenne de population inférieure à 1 000 personnes. Par conséquent les villes périphériques de Trois-Rivières, de Sorel-Tracy, de Drummondville et de Victoriaville pourvoient à une portion considérable des services et des besoins des consommateurs de la MRC. Ces agglomérations procurent également de l'emploi à plusieurs des résidents de la MRC. De plus, on retrouve une réserve indienne, Odanak, inscrite sur le territoire de la MRC.

La route 132, qui devient l'autoroute 30 sur une portion comprise entre St-Grégoire et Gentilly, est l'axe routier le plus important de la MRC. On y accède notamment par l'autoroute 55 qui mène à Trois-Rivières vers le nord et à l'autoroute 20 vers le sud. Cette dernière borde la MRC au sud-est et est une porte d'entrée majeure pour accéder au territoire.

Le fait d'être localisé au cœur du Québec représente un avantage considérable pour ceux qui choisissent de s'y établir puisqu'ils se retrouvent dans une zone d'activité économique très diversifiée.

L'économie locale est caractérisée par l'intensité de l'activité agricole et des services gouvernementaux, par la faiblesse de l'activité manufacturière et par le sous-développement de l'activité commerciale. L'activité économique est assez diversifiée et gravite essentiellement autour des petites et moyennes entreprises.

2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire

La MRC de Nicolet-Yamaska est comprise entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40. La route 55 est l'axe routier qui relie ces deux autoroutes. Dans les prochaines années, la 55 devrait être entièrement transformée en autoroute. La traversée du fleuve se fait tout juste à l'extérieur de la MRC via le pont Laviolette qui relie la ville de Bécancour à celle de Trois-Rivières. La route 132 relie les pôles urbains de Nicolet et de Pierreville. Finalement, différentes routes numérotées parcourent le territoire.

La MRC de Nicolet-Yamaska est située sur deux unités physiographiques, soit l'unité des Basses-Terres du Saint-Laurent et l'unité des Appalaches. L'unité des Basses-Terres du Saint-Laurent comprend la majeure partie du territoire de la MRC. Dans le secteur sud-est du territoire, l'unité des Basses-Terres est délimitée par la faille de Champlain (ligne de Logan) qui traverse le territoire de la MRC depuis le sud de la municipalité de Sainte-Perpétue jusqu'à Aston-Jonction. L'unité des Appalaches couvre la partie sud-est de la MRC au-delà de la faille de Champlain. Le territoire possède donc une très faible dénivellation et les sols sont essentiellement d'origine marine ou glaciaire.

Le relief de la MRC de Nicolet-Yamaska présente une vaste plaine dont la topographie s'élève graduellement vers le sud-est. Deux éléments rompent la monotonie du relief, soit une longue terrasse et les entailles profondes des rivières. La terrasse d'une élévation de 7,5 mètres (25 pieds) traverse le territoire d'est en ouest. La route 132 longe cette terrasse depuis Nicolet jusqu'à Baie-du-Febvre. Cette forme du relief est le résultat du retrait du Lac Saint-Pierre vers son site actuel. Dans la section amont, les cours d'eau ont profondément encavé la plaine, leurs versants sont abrupts et présentent de fortes dénivellations. Ces sites sont le théâtre de mouvements de terrain et d'érosion marquée.

2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR

Le territoire d'application de la révision du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska regroupe l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que de la réserve indienne d'Odanak. Cette dernière a fait une demande officielle auprès de la MRC afin d'être intégrée à la révision du plan de gestion de la MRC. La population des municipalités est actuellement de 22 820 citoyens et est répartie sur un territoire de 1 189 km² alors que la réserve d'Odanak couvre 5,65 km² de territoire avec une population de 475 habitants. Ces données sont issues du site internet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Tableau 2 Municipalités du territoire d'application

Municipalités du territoire d'application de la révision du PGMR (RIGIDBNY)	Municipalités du territoire d'application de la révision du PGMR (RGMRBSF)
Aston-Jonction	Pierreville
Baie-du-Febvre	Saint-Elphège
Grand-Saint-Esprit	Saint-François-du-Lac
La Visitation-de-Yamaska	
Nicolet	
Saint-Célestin village	
Saint-Célestin paroisse	
Sainte-Eulalie	
Sainte-Monique	
Sainte-Perpétue	
Saint-Léonard-d'Aston	
Saint-Wenceslas	
Saint-Zéphirin-de-Courval	
Réserve indienne d'Odanak	

2.3 Population et projection démographique

2.3.1 Population

À l'exception de la Ville de Nicolet toutes les municipalités comptent moins de 2 000 habitants. En effet 15 des 16 municipalités se situent dans cette catégorie. Nous retrouvons dans le tableau qui suit le détail de ces informations pour chacune des municipalités locales du territoire d'application ainsi que la réserve indienne. Une partie de ces données est issue du site internet du Ministère des Affaires municipales Régions et Occupation du territoire et représente des données de 2014.

Le tableau suivant regroupe les données de la population permanente des municipalités et du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska visée par le projet plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 3 Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska

Nom municipalité	Population ¹ permanente 2012	Superficie (km ²)	Densité hab/km ²	% Population totale
Aston-Jonction	382	26,83	14,24	1,67%
Baie-du-Febvre	1 040	96,04	10,83	4,55%
Grand-Saint-Esprit	458	28,41	16,12	2,00%
La Visitation-de-Yamaska	339	41,86	8,10	1,48%
Nicolet	7 675	94,5	81,22	33,57%
Pierreville	2 274	79,54	28,59	9,95%
Saint-Célestin paroisse	648	78,72	8,23	2,83%
Saint-Célestin village	794	1,61	493,17	3,47%
Sainte-Eulalie	910	90,79	10,02	3,98%
Saint-Elphège	267	40,32	6,62	1,17%
Sainte-Monique	536	58,79	9,12	2,34%
Sainte-Perpétue	992	71,14	13,94	4,34%
Saint-François-du-Lac	1 967	63,39	31,03	8,60%
Saint-Léonard-d'Aston	2 225	81,83	27,19	9,73%
Saint-Wenceslas	1 105	78,42	14,09	4,83%
Saint-Zéphirin-de-Courval	784	71,01	11,04	3,43%
Réserve Odanak	468	5,73	81,68	2,05%
Total MRC:	22 864	1008,93		100,00%

¹ Données du décret de population du MAMOT de 2012

2.3.2 Projection démographique

Le tableau suivant présente une projection de l'évolution de la population de 2011 à 2031 pour l'ensemble de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ces projections doivent, donc, être interprétées avec prudence. Nous observons pour cette période une prévision légèrement à la baisse de la population. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), cela représente au total une baisse de 0,4 % de la population. Fait encourageant, avec ses 22 864 de population, en 2012, la MRC peut prévoir un accroissement de sa population un peu plus important que celui estimé par l'Institut.

Tel qu'illustré dans le tableau suivant, la population estimée de la MRC de Nicolet-Yamaska devrait se situer aux alentours de 23 019 habitants en 2031.

Tableau 4 Perspectives démographiques pour la MRC de Nicolet-Yamaska

MRC de Nicolet-Yamaska ¹	2016	2021	2026	2031
Tous âges	22 761	22 883	23 003	23 019

¹ Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec 2006-2031

D'autre part, les statistiques de l'ISQ nous apprennent également que l'accroissement moyen de la population pour l'année 2011 et 2012 se situait aux alentours de 1 % et qu'il ne croyait pas y voir des fluctuations importantes d'ici les prochaines années.

Nous croyons, donc, que les 16 municipalités ainsi que la réserve d'Odanak qui font partie du territoire d'application de ce PGMR, suivront la même tendance que l'accroissement moyen de l'accroissement de la population québécoise, car celles-ci n'ont subi aucune croissance d'importance. Cette situation relativement stable n'étant pas assez significative, nous n'en tiendrons pas compte lors de l'élaboration de ce plan de gestion.

2.4 Activités économiques de la MRC de Nicolet-Yamaska

Selon le site internet : www.placeauxjeunes.qc.ca, la MRC de Nicolet-Yamaska compte environ 1 400 entreprises qui emploient approximativement 10 000 personnes. L'économie de la région repose principalement sur l'exploitation des terres agricoles et sur un secteur industriel relativement diversifié. Les principales activités manufacturières sont axées vers la transformation de ressources naturelles et la fabrication de produits de consommation. Les secteurs d'activités économiques qui fournissent le plus d'emplois dans la MRC sont :

- la fabrication (1 510);
- l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (1 395);
- les soins de santé et d'assistance sociale (1 135);
- les services d'enseignement (1 065);
- le commerce de détail (1 015).

Ces secteurs procuraient 63,4 % de l'emploi total de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2.5 Orientations et affections du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Nicolet-Yamaska est l'outil de planification de l'aménagement du territoire de toute la MRC. Adopté en juillet 2006, il établit les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire de la MRC. En ce sens, il contient, notamment, les grandes orientations et les grandes affectations de l'ensemble du territoire de la MRC.

2.5.1 Orientations

Parmi les objectifs en ce qui concerne la gestion des déchets, Le schéma d'aménagement révisé nous renseigne sur les objectifs de la MRC :

- viser la gestion intégrée des déchets domestiques en recherchant la réutilisation et le minimum d'enfouissement
- Établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, de leur disposition et de leur traitement
- Interdire l'importation et l'enfouissement de matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur du territoire

2.5.2 Gestion des matières résiduelles

Au niveau des déchets domestiques, la MRC de Bécancour a piloté un dossier de gestion intégrée. Dans le cadre de ce projet, la MRC de Nicolet-Yamaska s'est intéressée à leur démarche; il en a résulté la création d'une régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets domestiques, regroupant la majorité des municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. Soulignons que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise sont propriétaires, avec d'autres municipalités des MRC de Lotbinière et de l'Érable, d'un site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Flavien (MRC de Lotbinière).

La gestion des déchets comprend également le recyclage et à cet effet, toutes les municipalités de la MRC participent à la cueillette sélective (carton, papier, verre, plastique et métal).

Les volontés exprimées par la MRC sont à l'effet de réduire le volume des matières à enfouir, qui devra tendre vers l'objectif zéro, soit une récupération et une réutilisation maximale des matières résiduelles par une valorisation des matières, dont le compostage. De plus, la collecte des déchets domestiques dangereux est effective dans quelques municipalités; cette pratique pourra éventuellement s'étendre à l'ensemble du territoire de la MRC.

Une majorité de résidences en milieu rural, n'étant pas reliées à un réseau d'égout, possèdent des systèmes d'épuration autonome. Ceux-ci générant des boues, il y aurait lieu d'établir un plan de gestion quant au contrôle et à la disposition de ces boues et leur traitement. »²

² Schéma d'aménagement révisé, Juillet 2006 Chapitre2, page 59 à 61.

Un des principaux objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 concerne la valorisation des matières organiques. En effet, le gouvernement a fixé à 60 % l'objectif de valorisation des boues organiques putrescibles d'origine industrielles et municipales pour 2015. Or, les boues municipales sont composées des boues issues des usines de traitement ainsi que des fosses septiques. Nous pouvons donc lire dans la politique :

« Au préalable, les services de collecte et les installations de traitement nécessaires devront être disponibles. Comme le recyclage du papier, du carton et du bois est déjà bien implanté, le gouvernement compte d'abord interdire l'élimination de ces matières et faire de même pour la matière organique putrescible, telle que les feuilles, le gazon, les restes de table et les boues. Il établira un échéancier prévoyant des mesures qui visent à accélérer la mise en place des systèmes de collecte et des installations de traitement nécessaires, ainsi que les modalités du bannissement en tenant compte des particularités de certains modes de gestion de la matière organique putrescible, dont les boues industrielles et municipales. »³

3 La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification

L'essentiel de la gestion des déchets du territoire est effectué par deux régies intermunicipales que sont la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) et la Régie de gestion de matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF). La RGMRBSF fait la gestion des matières résiduelles pour trois municipalités de la MRC soit Saint Elphège, Saint-François-du-Lac et l'ancien territoire de la municipalité de Pierreville. Ces municipalités sont membres de la RGMRBSF alors que la réserve indienne d'Odanak est desservie par la RGMRBSF en tant que cliente. La RIGIDBNY s'occupe, quant à elle, de 14 municipalités du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Les données cumulées pour décrire la gestion actuelle des matières résiduelles sont issues d'une part des données compilées par la RIGIDBNY en 2012. Pour les municipalités qu'elle dessert, les données sont parfois calculées en utilisant le nombre d'unités desservies, comme dans le cas de la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables et alors que parfois ces données sont ramenées sur une base de prorata de la population membre de la Régie. La RIGIDBNY dessert à la fois des municipalités de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska. Les membres de la RIGIDBNY sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska représentent 52,335 % des membres totaux desservis par la régie dans les deux MRC . Ces municipalités représentent, également 80,28 % de la population totale de la MRC de Nicolet-Yamaska.

³ Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015, p. 17

Les données des municipalités desservies par les services de gestion de matières résiduelles de la RGMRBSF nous ont été transmises, verbalement, par la direction générale de cette dernière et datent également de 2012.

3.1 Rôle et compétence de la MRC, de la RIGIDBNY, de la RGMRBSF et des municipalités locales

3.1.1 La MRC

La Loi sur la qualité de l’environnement confère à la MRC l’obligation d’élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l’adopter et de le réviser tous les cinq ans. Elle a par le fait même l’obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l’atteinte.

3.1.2 La RIGIDBNY

La RIGIDBNY est composée de 23 municipalités réparties sur le territoire de deux MRC soit la MRC de Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska. Le tableau suivant nous identifie les membres de la Régie dans chacune des MRC.

Tableau 5 Municipalités membres de la RIGIDBNY

Municipalités de la MRC de Bécancour	Municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska
Bécancour	Aston-Jonction
Lemieux	Baie-du-Fèbvre
Manseau	Grand Saint-Esprit
Saint-Pierre-les-Becquets	La-Visitation-de-Yamaska
Saint-Sylvère	Pierreville*
Sainte-Cécile-de-Lévrard	Saint-Célestin paroisse
Sainte-Marie-de-Blandford	Saint-Célestin village
Sainte-Sophie-de-Lévrard	Saint-Léonard-d’Aston
Wôlinak	Saint-Wenceslas
	Saint-Zéphirin-de-Courval
	Sainte-Eulalie
	Sainte-Monique
	Sainte-Perpétue
	Ville de Nicolet

*La RIGIDBNY ne dessert que la partie village de Pierreville. La municipalité étant fusionnée, la population a été ajustée pour refléter cette réalité selon les renseignements obtenus auprès de la municipalité.

La RIGIDBNY a été créée le 11 juillet 1995. La Régie s'est jusqu'à présent investie dans plusieurs initiatives de gestion des déchets. Elle ne possède pas d'équipement, elle gère, au nom de ses membres, les activités de gestion de matières résiduelles qu'elle doit mettre en œuvre selon le plan de gestion des matières résiduelles des deux MRC soit celle de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska. À l'époque, les deux MRC ont choisi d'élaborer chacun leur plan de gestion de matières résiduelles. Pour la première révision, elles ont obtenu du ministre de l'Environnement la possibilité de déléguer la réalisation de leur PGMR respectif à la RIGIDBNY. La Régie a, également, reçu le mandat des deux MRC de procéder à la révision des deux PGMR, cinq ans après leur adoption, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement.

3.1.3 La RGMRBSF

La RGMRBSF a été créée le 20 juin 1995. Son territoire d'activité couvre une partie des MRC de Nicolet-Yamaska, de Drummond et du Bas-Richelieu. Contrairement à la RIGIDBNY, la Régie du Bas-St-François possède des équipements de collecte de matières résiduelles. Sa flotte de camion dessert l'ensemble des municipalités membres. D'importants projets de développement sont actuellement sur la table. Il est question de l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques et conséquemment, de leur collecte éventuelle.

Le site internet de la régie nous renseigne davantage sur sa situation actuelle :

« En 2014, elle offre toujours les mêmes services à ses dix municipalités membres, mais a aussi réussi, sous forme de contrats ou d'ententes intermunicipales, à accueillir de nouvelles municipalités clientes qui se chiffrent aujourd'hui à douze. La réserve indienne d'Odanak est parmi ces municipalités. La Régie offre, donc, ses services à 22 municipalités ou villes et réserve indienne.

De plus, la Régie est créatrice d'emplois, elle compte à son actif plus de treize employés pour répondre à toutes les exigences des domaines du transport, du service à la clientèle, du milieu municipal, de l'environnement et pour toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement de la Régie.

Les excellents services de la Régie sont offerts grâce à :

- Sept chauffeurs réguliers
- quatre éboueurs réguliers
- un mécanicien
- un directeur des opérations
- une directrice générale et secrétaire-trésorière
- un conseil d'administration composé de 9 conseillers et d'un président

L'impressionnante flotte de camions renouvelée de la Régie démontre aussi sa bonne santé et assure une certaine stabilité pour les années à venir. »

3.1.4 Les municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. En effet, la MRC planifie alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : « Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan. »

De plus : « Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. »

« Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan. »

À l'exception du territoire autochtone d'Odanak, comme les municipalités ainsi que le font soit partie de la RIGIDBNY ou de la RGMRBSF pour la gestion de leurs matières résiduelles, ce sont donc ces deux régions qui auront la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Vous trouverez, dans les lignes qui suivent, une brève description des programmes de gestion de matières résiduelles pour le territoire de planification.

3.2.1 Collecte sélective des matières recyclables

Les deux régions ont mis en œuvre un programme de collecte des matières recyclables pour desservir l'ensemble du secteur résidentiel de leur territoire. Pour les membres de la RIGIDBNY, la collecte a lieu à toutes les semaines avec des bacs roulants obligatoires pour toutes les résidences. Le secteur résidentiel desservi est composé des unités d'occupation de cinq logements et moins. Pour le secteur multilogement de six logements et plus, les propriétaires peuvent avoir recours à un système de collecte privé s'ils le désirent. Il est à remarquer que bien que la RIGIDBNY ne desserve pas le secteur ICI, les quantités du secteur municipal peuvent inclure les quantités des petits et moyens générateurs de ce secteur, car ils sont souvent apparentés à la collecte sélective résidentielle.

Le contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables actuel se termine le 31 décembre 2014. Le coût total de la collecte sélective pour 2012 s'est élevé à 407 898 \$ pour les 14 membres de la MRC de Nicolet-Yamaska desservies par la RIGIDBNY

Pour les municipalités membres de la Régie du Bas-Saint-François, la collecte sélective ainsi que la collecte des ordures ménagères s'effectue 1 fois par 2 semaines. La Régie offre même la collecte sélective auprès de tous les ICI puisqu'elle peut faire la levée des conteneurs. L'utilisation des bacs de 240 ou 360 litres est au choix des citoyens et la collecte est entièrement mécanisée. Les matières recyclables sont traitées chez Récupération du Centre-du-Québec à Drummondville. Le tableau qui suit nous indique le coût attribuable à chacune de ces municipalités calculé selon le nombre d'unités desservies.

Tableau 6 Coût du programme de collecte sélective de la MRC de Nicolet-Yamaska

MRC de Nicolet-Yamaska	N. d'unités desservies	Coût
Membres de la RIGIDBNY		
Aston-Jonction	177	8 230,50 \$
Baie-du-Febvre	468	21 762,00 \$
Grand-Saint-Esprit	203	9 439,50 \$
La Visitation-de-Yamaska	152	7 068,00 \$
Nicolet	3654	169 911,00 \$
Pierreville	507	23 575,50 \$
Saint-Célestin paroisse	261	12 136,50 \$
Saint-Célestin village	369	17 158,50 \$
Sainte-Eulalie	434	20 181,00 \$
Sainte-Monique	233	10 834,50 \$
Sainte-Perpétue	427	19 855,50 \$
Saint-Léonard-d'Aston	1023	47 569,50 \$
Saint-Wenceslas	539	25 063,50 \$
Saint-Zéphirin-de-Courval	325	15 112,50 \$
Sous-total		407 898,00 \$
Membres de la RGMRBSF		
Pierreville	763	30 520,00 \$
Saint-Elphège	124	4 960,00 \$
Saint-François-du-Lac	1213	48 520,00 \$
Réserve d'Odanak	309	18 608,00 \$
Sous-total		102 608,00 \$
Total		510 506,00 \$

En 2012, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la RIGIDBNY a reçu un montant total 542 718\$ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles pour les 23 municipalités qu'elle dessert. Cette compensation est assumée selon le principe de responsabilité élargie des producteurs par les entreprises qui mettent sur le marché, au Québec, des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Pour l'année 2012, la compensation a représenté une somme de 284 031\$ pour les municipalités membres de la RIGIDBNY sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Pour estimer ce montant, nous avons considéré que ces

municipalités représentent 52,335 % de la population totale des municipalités que dessert la Régie.

Pour sa part, la RGMRBSF a reçu 249 395\$ du régime de compensation pour les 15 847 habitants qu'elle dessert. Avec une population totale de 3 993, les habitants de Saint-Elphège, Saint-François-du-Lac, une partie des citoyens de Pierreville et les habitants de la réserve d'Odanak, représentent, en population, 25,19 % des citoyens desservis, cela représente un montant de 62 850 \$ qu'elles ont reçu en compensation en 2012. Il est à noter que la municipalité de Pierreville a également reçu une part de la compensation pour les 898 citoyens desservis par la RIGIDBNY. Pour la réserve d'Odanak, cette somme a été considérée lors de l'entente avec la RGMRBSF pour les services de collecte et de traitement autant en collecte sélective qu'en ordures ménagères.

3.2.2 Collecte de résidus domestiques dangereux

Depuis déjà quelques années, le gouvernement du Québec impute aux producteurs de certains produits la responsabilité de mettre en place un système de récupération par un organisme agréé par le ministre de l'Environnement. Ce principe est appelé « Responsabilité élargie des producteurs ». Parmi ces produits nous retrouvons (1) les produits électroniques; (2) les piles et les batteries; (3) les lampes au mercure; (4) les peintures et leurs contenants; (5) les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables.

Pour desservir ses membres, la RIGIDBNY, en collaboration avec certaines municipalités locales, offre l'opportunité à leurs citoyens de se départir de ces matières ainsi que de leurs RDD tout au long de l'année. En effet, les municipalités de Nicolet, Saint-Léonard-d'Aston et Saint-Zéphirin-de-Courval offrent aux citoyens la possibilité de récupérer leurs RDD sur une base annuelle. L'horaire est variable pour chacune des municipalités allant d'une journée par mois à plusieurs jours par semaine incluant le samedi. La RIGIDBNY octroie un montant de 1 500\$ par année à chacune de ces municipalités afin de s'assurer d'un service adéquat auprès des citoyens et de former le personnel de la municipalité afin de manipuler sécuritairement les RDD. Nous avons appliqué le ratio de 52,33 % de population que représentent les membres de la RIGIDBNY de la MRC de Nicolet-Yamaska au coût des activités que nous a fourni la Régie soit de 29 595 \$ pour la gestion des RDD. Pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY sur le territoire de planification de la MRC de Nicolet-Yamaska, le coût de la gestion des RDD, calculé sur une base de prorata de la population a été de 15 487 \$ en 2012.

De plus, les citoyens peuvent se départir de leurs RDD dans certains commerces du territoire. Le site internet de la RIGIDBNY en fait une nomenclature exhaustive que nous reprenons ici à titre informatif.

Tableau 7 Liste des commerces récupérant des matières résiduelles

Peintures, teintures et leurs contenants	Covilac Coop. Agricole, Baie-du-Febvre Rona H Matteau, Nicolet Garage municipal, Saint-Célestin L.D. Roy, Sainte-Perpétue Clément Béliveau, St-Wenceslas
Bonbonnes de propane	Clément Béliveau, St-Wenceslas Métaux 132, Pierreville
Pièces informatiques, télé	Stationnement Église, Aston-Jonction Arrière Hôtel de ville, Baie-du-Febvre Garage municipal, Pierreville Garage municipal, Sainte-Eulalie Signé François Roy, Sainte-Perpétue Garage municipal, Saint-Léonard-d'Aston Centre communautaire, Saint-Wenceslas Bureau municipal, Saint-Zéphirin-de-Courval Édifice des travaux publics, Nicolet
Piles	IGA et APEX de Nicolet Bonichoix et Quincaillerie Doucet, Saint-Léonard-d'Aston Marché Ami, Saint-Wenceslas Métro, Pierreville

De plus, depuis 2005, la Régie a mis en place un programme de récupération des piles. Ce programme dessert maintenant plus de 40 sites dont 25 écoles primaires et secondaires du territoire de la régie. En 2013, ce programme de récupération de piles a permis de détourner de l'élimination plus de 3 796kg de piles mixtes et 661 kg de piles au plomb pour un total de 4 457 kg. Au prorata de la population, cela représente 2,331kg pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Pour l'instant, la Régie du Bas-Saint-François n'offre pas de service particulier pour la gestion des RDD pour ses municipalités membres.

3.2.3 Collecte des encombrants

Pour les municipalités desservies par la régie de Bécancour-Nicolet-Yamaska, il y a, aux deux mois une collecte spéciale des matières résiduelles. Ils la nomment la collecte des ENCOMBRANTS. Sur le site internet de la RIGIDBNY, nous retrouvons les informations suivantes. « Tout ce qui est dans votre bac noir et ce qui est à côté, va aller directement à l'enfouissement à St-Étienne-des-Grès. Profitez-en pour faire du ménage car pour les autres semaines, le récupérateur ne ramasse pas ce qui est à côté de votre bac noir, mais vous pouvez avoir deux bacs noirs. Vous pouvez mettre tout ce qui est possible dans votre bac noir lors de cette collecte. Pour faciliter la manipulation des encombrants, favorisez

l'utilisation de boîtes de carton ou de sacs lavables par une personne. La collecte des encombrants a lieu la même journée que vos ordures habituelles. »

Pour les municipalités desservies par la MRC du Bas-Saint-François, la collecte des encombrants est effectuée deux fois par an au printemps et à l'automne pour tous les membres.

3.2.4 Collecte de matières organiques

3.2.4.1 Les résidus verts

La RIGIDBNY a déployé un réseau de sites de dépôt afin que les citoyens puissent y déposer leurs résidus verts. Le site de Saint-Léonard-d'Aston est géré par Gaudreau Environnement alors qu'Enfouibec gère sept de ces sites dont deux sont situés dans différents secteurs de la Ville de Nicolet alors que les autres sites sont situés à Saint-Zéphirin-de-Courval, Pierreville, Baie-du-Febvre, Saint-Célestin et Saint-Eulalie. Ces matières sont valorisées par les deux compagnies qui les utilisent, une fois déchiquetées, comme structurant dans leurs activités de compostage.

Comme le coût total qu'a déboursé la RIGIDBNY pour la gestion de ces 15 sites est de 162 555 \$, nous avons calculé que la part des municipalités visées par ce PGMR s'élève à 86 696 \$.

De plus, en 2013, la Régie a mis de l'avant un programme afin de subventionner l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses et tracteurs à gazon. Ce programme subventionne une partie des coûts d'achat et d'installation d'une telle lame pour les résidents desservis par la RIGIDBNY. Ce programme d'herbicyclage sensibilise les citoyens à laisser sur place le gazon après chaque tonte et à déchiqueter les feuilles à l'automne. La RIGIDBNY investit un budget de 5 000 \$ par année dans ce programme. Nous avons attribué une somme de 2 500 \$ pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY du territoire de planification.

Pour les municipalités desservies par la régie du Bas-Saint-François, il n'y a pas encore de mesures pour la valorisation des résidus verts.

3.2.4.2 Collecte de sapins de Noël

La RIGDBNY a contribué à un programme de collecte de sapin de Noël organisé par Distilla Cèdre (Saint-Lucien) pour desservir 11 sites parmi les municipalités membres de la Régie. Parmi ces sites, cinq étaient situés sur le territoire de planification : soit à Saint-Célestin, un à Sainte-Eulalie, un à Saint-Léonard-d'Aston. La ville de Nicolet et la municipalité de Saint-Zéphirin, ont quant à elles une collecte porte-à-porte pour les sapins de Noël. La Régie a récolté, en 2012, 293 sapins pour un coût de 1 046\$.

3.2.4.3 Programme de composteurs domestiques

La RIGDBNY organise annuellement deux soirées d'information sur le compostage domestique. En 2012 une a eu lieu dans le secteur Gentilly à Bécancour alors que la seconde a eu lieu à Nicolet sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Pour mobiliser la participation des citoyens, la Régie offre une subvention à l'achat de chaque composteur. En 2012, soixante citoyens ont participé à la rencontre de Nicolet ce qui porte le nombre de composteurs distribué depuis 2001 à 846 pour le territoire d'application de ce PGMR. Ce programme de subventions de composteur a coûté 4 159 \$ en 2012.

Pour sa part, la Régie du Bas-Saint-François a également un programme de subvention pour l'achat de composteurs domestiques. Nous pouvons lire sur leur site internet : « En 2001, les conseillers de la Régie, encouragés par leur président, M. Stéphane Dionne, ont pris la décision de payer la moitié d'un composteur à tous les citoyens des municipalités membres de la Régie qui en fait la demande. De cette manière, la Régie espère diminuer considérablement le nombre de tonne de matières résiduelles enfouies chaque année. ». Nous n'avons pu obtenir le nombre de composteur déployé sur le territoire des municipalités desservies par cette régie.

3.2.4.4 Collecte de résidus alimentaires

Les résidus alimentaires ne font l'objet d'aucune collecte porte-à-porte sur le territoire d'application autant pour les municipalités desservies par la RIGDBNY que les municipalités desservies par la RGMRBSF.

3.2.5 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

En 2012, il n'y avait pas de service de traitement pour les résidus de CRD pour les municipalités desservies par les deux régies intermunicipales. Cependant, en 2013 la RIGDBNY signait une entente avec un dépôt de matériaux secs sur le territoire de la municipalité de Bécancour afin d'offrir à ses citoyens la possibilité de valoriser leurs résidus de CRD.

Ce service est réservé aux citoyens du territoire de la RIGIDBNY. Une preuve de résidence est exigée. Les citoyens peuvent apporter jusqu'à 2 m³ de matériaux, ils doivent les trier dans les différents conteneurs afin de faciliter leur valorisation. 2m³ en volume de matière équivaut à une boîte de camionnette ou une remorque de 4 X 8 pieds. Les matériaux visés sont: le bois de construction (sauf le bois traité), les métaux, les agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique), les bardeaux d'asphalte. Le citoyen desservi a accès gratuitement à ce service, la régie en assume les coûts d'opération. En 2014, le gypse a été ajouté à la liste de matières récupérées. Ce centre de récupération des matériaux est ouvert tous les samedis avant-midi. De juin à décembre 2013, le centre a reçu la visite de 631 citoyens qui y ont trié 249 tonnes de CRD en 2013.

3.2.6 Collecte des ordures ménagères

Sur le territoire desservi par la RIGIDBNY, les ordures ménagères, déposées dans des bacs roulants sont ramassées une fois par deux semaines pendant 6 mois c'est-à-dire, pour les mois de janvier, février mars, octobre, novembre et décembre. Pour les 6 autres mois de l'année la cueillette a lieu à toutes les semaines. Lors des journées de collecte normales, seules les matières déposées dans le bac font l'objet de la collecte. Par contre, lors des journées de collecte des déchets jumelées avec la collecte des encombrants, toutes les matières, y compris celles déposées à côté du bac sont ramassées. Le contrat actuel de collecte, transport et éliminations des matières résiduelles se termine le 22 septembre 2015 et les matières à éliminer sont acheminées au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès. Pour les municipalités desservies par la régie du Bas-Saint-François, les déchets sont transportés et enfouis à St-Nicéphore au site appartenant à la compagnie Intersan

Ni la RIGIDBNY ni la RGMRBSF ne disposent pas de données de quantité pesées pour chacune des municipalités. Ces quantités sont estimées au prorata des quantités totales éliminées pour l'ensemble des membres de la Régie. Les coûts sont, quant à eux répartis, selon une quote-part soit par le nombre de portes desservies (RIGIDBNY) ou soit par la population (RGMRBSF). Fait à remarquer pour les membres de la RIGIDBNY, le nombre d'unités desservies par la collecte des matières résiduelles est différent de celui de la collecte des matières recyclables. Cette situation s'explique par le fait que, sur une base volontaire, plusieurs ICI du territoire ont décidé de participer au programme de collecte sélective. Nous obtenons le tableau suivant pour les municipalités desservies par chacune des régies.

Tableau 8 Coût de la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination

Nom municipalité /territoire	N. d'unités desservies		Qte. matières éliminées (t)		Coût	
	RIGIDBNY	RGMRMBSF	RIGIDBNY	RGMRMBSF	RIGIDBNY	RGMRMBSF
Aston-Jonction	177		129,66		15 503 \$	
Baie-du-Febvre	468		342,84		40 992 \$	
Grand-Saint- Esprit	203		148,71		17 781 \$	
La Visitation-de- Yamaska	152		111,35		13 314 \$	
Nicolet	3 289		2 409,39		288 081 \$	
Pierreville RIGIDBNY	507		371,41		44 408 \$	
Pierreville RGMRMBSF		763		438,86		61 437 \$
Saint-Célestin paroisse	261		191,20		22 861 \$	
Saint-Célestin village	351		257,13		30 744 \$	
Sainte-Eulalie	434		317,93		38 014 \$	
Saint-Elphège		124		174,44		9 984 \$
Sainte-Monique	233		170,69		20 408 \$	
Sainte-Perpétue	397		290,83		34 773 \$	
Saint-François- du-Lac		1 213		853,05		97 671 \$
Saint-Léonard- d'Aston	1 050		769,19		91 969 \$	
Saint-Wenceslas	525		384,59		45 984 \$	
Saint-Zéphirin- de-Courval	326		238,81		28 554 \$	
Réserve Odanak				189,92		32 258 \$
Total	8 373	2 100	6 133,73	1 656,27	733 384 \$	201 350 \$
Total MRC	10 473		7 790,00		934 734 \$	

3.3 Activités de communication et de sensibilisation

3.3.1 MRC de Nicolet-Yamaska

Sur le site internet de la MRC nous retrouvons, dans l'onglet « Services aux citoyens » un onglet « Gestion des matières résiduelles ». Cet onglet présente le rôle de la MRC en gestion de matières résiduelles et introduit la notion de plan de gestion des matières résiduelles. De plus, elles identifient les deux organismes responsables de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC soit la Régie intermunicipale de gestion intégrée de Bécancour Nicolet Yamaska et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

3.3.2 RIGIDBNY

La RIGIDBNY qui gère les matières résiduelles de 14 municipalités du territoire de la MRC a la responsabilité de toutes les activités de communication en gestion de matières résiduelles pour les municipalités qu'elle dessert. Elle est, à ce chapitre, très active. Elle possède un site internet très étoffé et mis à jour régulièrement. Ce site nous présente les différentes modalités de collecte ainsi que des statistiques sur les quantités de matières récupérées et des matières éliminées.

Elle publie également minimalement trois bulletins d'information par année

De plus, sur les ondes de CKBV (FM 90.5), la Régie a, chaque semaine, une entrevue d'information d'une durée de 5 minutes.

La dépense pour le volet information sensibilisation et éducation de la Régie a été de 25 983 \$ en 2012 pour les municipalités qu'elle dessert. Pour les municipalités visées par ce plan de gestion cela représente un montant de 12 992 \$. Nous n'avons pu avoir le détail de ces informations pour les autres intervenants.

3.3.3 RGMRBSF

La régie du Bas-Saint-François possède également un site internet dans lequel elle présente beaucoup d'informations sur les services de la régie ainsi que d'autres sujets reliées à la gestion des matières résiduelles.

3.3.4 Municipalités locales

La grande majorité des municipalités de la MRC possède un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins ou autres dépliants informatifs sur différents sujets municipaux.

Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion de matières résiduelles de leur municipalité. D'autres publient le calendrier des collectes.

4 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Dans la section précédente décrivant la gestion actuelle des matières résiduelles pour la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons déjà établi le coût de certaines activités de gestion. Nous vous présentons dans cette section une synthèse de ces coûts.

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2012 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent de la Régie inter municipale de gestion intégrée de déchet de Bécancour Nicolet-Yamaska et de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François. Les deux régies répartissent les coûts de la gestion des matières résiduelles selon un système de quote-part. Cependant le système utilisé pour répartir les coûts est différent. Parfois la quote-part est calculée au prorata de la population de chacune des municipalités membres comme pour les municipalités desservies par la RGMRBSF. Pour les municipalités membres de la RIGIDBNY, les activités de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, les coûts sont répartis par le nombre d'unités desservies. Dans le tableau suivant, les coûts du programme de collecte des matières recyclables sont répartis en utilisant 15 985 unités desservies sur le territoire alors que pour le calcul des coûts de collecte et de traitement de matières résiduelles destinées à l'enfouissement ces coûts sont répartis sur 16 567 unités desservies. L'écart entre le nombre de portes desservies s'explique par le fait qu'un bon nombre de ICI participent sur une base volontaire au programme de collecte sélective résidentielle. Pour d'autres activités de récupération, de valorisation ou d'administration par exemple, les coûts sont répartis au prorata de la population.

Pour les municipalités membres de la RGMRBSF, le nombre d'unités desservies est le même pour la collecte des matières recyclables et la collecte des ordures ménagères. Il en coûte 122 \$ par unité desservie pour les municipalités membres. Le tiers de ces coûts sont attribués au programme de collecte sélective alors que les deux tiers couvrent les coûts de la collecte des ordures ménagères. Les coûts de la collecte des encombrants est inclus dans les coûts de la collecte des ordures. Par contre, la Régie du Bas-Saint-François a une entente particulière avec la Réserve indienne d'Odanak en tant que cliente pour la gestion de leurs matières résiduelles. Il leur en coûte 60,22\$ par porte pour la collecte et le traitement des matières recyclables et 104,39\$ par porte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Cette entente tient compte des montants que reçoit la RGMRBSF en compensation pour le service de collecte sélective qu'elle offre.

Comme les deux régions ont compétence en recyclage, la RIGIDBNY et la RGMRBSF ont reçu respectivement un montant de 542 718 \$ et de 249 394 \$ pour la compensation des services municipaux de collecte. La répartition pour chacune des municipalités a été estimée au prorata des unités desservies pour les municipalités membres de la RIGIDBNY et au prorata pour la population pour les municipalités desservies par la RGMRBSF.

Pour le montant attribuable à chacune des municipalités de la redevance à l'élimination, nous avons utilisé les données du site Internet du MDDEFP que nous avons résumées pour l'année 2012 dans le tableau suivant :

Tableau 9 Total des rétributions des différents programmes pour l'année 2012

Municipalités visées	Compensation pour la collecte sélective	Redevance à l'élimination	Total des crédits
Membres de la RIGIDBNY			
Aston-Jonction	5 799 \$	3 156 \$	8 954 \$
Baie-du-Febvre	15 332 \$	8 344 \$	23 676 \$
Grand-Saint-Esprit	6 650 \$	3 619 \$	10 270 \$
La Visitation-de-Yamaska	4 980 \$	2 710 \$	7 690 \$
Nicolet	119 705 \$	58 643 \$	178 348 \$
Pierreville	16 609 \$	9 040 \$	25 649 \$
Saint-Célestin paroisse	8 550 \$	4 654 \$	13 204 \$
Saint-Célestin village	12 088 \$	6 258 \$	18 347 \$
Sainte-Eulalie	14 218 \$	7 738 \$	21 956 \$
Sainte-Monique	7 633 \$	4 154 \$	11 787 \$
Sainte-Perpétue	13 989 \$	7 079 \$	21 067 \$
Saint-Léonard-d'Aston	33 513 \$	18 722 \$	52 235 \$
Saint-Wenceslas	17 658 \$	9 361 \$	27 018 \$
Saint-Zéphirin-de-Courval	10 647 \$	5 813 \$	16 460 \$
Sous-total	287 371 \$	149 291 \$	436 661 \$
Membres de la RGMRBSF			0 \$

Pierreville	20 320 \$	8 934 \$	29 254 \$
Saint-Elphège	4 203 \$	1 848 \$	6 050 \$
Saint-François-du-Lac	30 961 \$	13 612 \$	44 572 \$
Réserve d'Odanak	7 366 \$	3 239 \$	10 605 \$
Sous-total	62 850 \$	27 632 \$	90 481 \$
Total	350 221 \$	176 922 \$	527 143 \$

En tenant compte des remboursements du programme de compensation et du programme de la redevance, le coût total de la gestion des matières résiduelles des municipalités sur le territoire de planification s'élevait à 1 037 212 \$, en 2012, tel qu'indiqué dans le détail qui suit.

Tableau 10 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012

Gestion des matières résiduelles	Coûts \$/an
Collecte sélective	407 898 \$
Collecte de résidus verts	90 301 \$
Collecte des RDD	15 487 \$
Composteurs domestiques	4 159 \$
Programmes et activités de sensibilisation	12 991 \$
Collecte des ordures ménagères	733 391 \$
Autres dépenses	209 647 \$
Total :	1 473 874 \$
Compensation pour les services de collecte sélective	287 371 \$
Redevance à l'élimination	149 291 \$
TOTAL :	1 037 212 \$

Comme les citoyens visés par ce plan de gestion sont desservis par deux régies qui n’offrent pas les mêmes services, répartir ces coûts par porte desservie ne correspondrait pas à la réalité. Lorsque calculé séparément pour chacune des régies, le coût par porte se situe aux environs de 121 \$ par porte pour les municipalités desservies par la RGMRBSF et aux environs de 122 \$ par porte pour les municipalités desservies par la RIGIDBNY. Ces coûts incluent les coûts de gestion de la RIGIDBNY répartis par quote-part à l’ensemble des membres de la Régie que nous avons regroupés sous la rubrique « Autres dépenses » alors que ces mêmes coûts de gestion pour la RGMRBSF sont inclus dans le tarif de leur quote-part.

5 Les intervenants en gestion de matières résiduelles

Vous trouverez dans le tableau qui suit une liste des entreprises oeuvrant en gestion de matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska. Les entreprises en italique et surlignées sont les entreprises localisées sur le territoire de planification. Bien qu’assez complète, cette liste ne se veut pas exhaustive.

Tableau 11 Liste des intervenants en gestion de matières résiduelles du territoire de planification

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L’ORGANISME	LOCALISATION
Récupération de RDD	CFER de Victoriaville (CFER)	Victoriaville
	Clément Béliveau	Saint-Wenceslas
	<i>Claude Durand</i>	<i>Nicolet</i>
Recyclage de matériaux secs	<i>Enfoui-bec</i>	Bécancour
	Ripe 255	Saint-Zéphirin-de-Courval
<i>Récupération et recyclage de métaux</i>	Bélanger L Métal inc	Trois-Rivières
	<i>Recyclage Rive-Sud</i>	<i>Saint-Wenceslas</i>
	<i>Métaux 132</i>	<i>Pierreville</i>
	<i>Recyclage d’Aluminium Québec</i>	Bécancour
	Recyclage Rive-Sud Enr	Saint-Wenceslas

	<u>Roland Côté</u>	Sainte-Sophie-de-Lévrard
Recyclage de pneus	Récufor inc.	Beauceville
Récupération de meubles	Les Artisans bénévoles de la paix de la Mauricie	Trois-Rivières
	<u>Les antiquaires</u>	<u>Sainte-Eulalie</u>
	<u>Entraide Bécancour</u>	Bécancour
	Mini liquidation Hélie	Saint-Wenceslas
	<u>Second-plus</u>	Manseau
	<u>Surplus Bécancour</u>	Bécancour
Textiles	<u>Boutique 4-saisons</u>	Bécancour
	<u>Comptoir La Penderie</u>	<u>Nicolet</u>
	<u>Centre d'action bénévole de la MRC Bécancour</u>	Sainte-Sophie-de-Lévrard
	<u>Comptoir Emmanuel</u>	Bécancour
	<u>Entraide Bécancour</u>	Bécancour
	<u>Friperie les Trouvailles</u>	Bécancour
	<u>Méli-mélo</u>	Lemieux
	La ruche aire ouverte	Fortierville
	<u>Vestiaire d'Angèle</u>	Bécancour
Collecte et transport de MR	Intersan (WMI)	Saint-Étienne-des-Grès
	Récupération Matrec	Trois-Rivières
	Récupération Tersol inc.	Trois-Rivières

Bien évidemment, s'ajoute à cette liste les deux maîtres d'œuvre de la gestion des matières résiduelles de la MRC soit les deux régies : celle de Bécancour-Nicolet-Yamaska et celle du Bas-Saint-François.

6 Recensement des diverses installations de gestion de matières résiduelles

6.1 Installations existantes sur le territoire de planification et des municipalités régionales limitrophes.

Cette section présente un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles tant privées que publiques du territoire de planification ainsi que des MRC limitrophes.

Nous pouvons donc constater que la majeure partie des matières résiduelles de la MRC de Nicolet-Yamaska est traitée à l'extérieur du territoire de planification. L'installation de traitement la plus près du territoire : un dépôt de matériaux secs, un centre de tri de CRD et une plate-forme de compostage, sont situés à Bécancour. Cette entreprise, Enfouibec, représente un potentiel important pour le volet valorisation de plusieurs résidus valorisables générés sur le territoire de planification.

Cependant, dans sa réflexion sur la gestion des matières organiques avec la RIGIDBNY, la MRC n'écarte pas la possibilité de doter la région d'une infrastructure pour traiter les matières organiques et ainsi favoriser le bannissement de l'élimination de ces matières, annoncé pour 2020, par le gouvernement.

Vous trouverez dans le tableau qui suit le recensement des installations de traitement.

Tableau 12 Les installations de traitement de matières résiduelles des MRC environnantes

Installation	Exploitant	Localisation
Lieu d'enfouissement Technique	LET de St-Nicéphore	MRC de Drummondville
	LET de St-Étienne-des-Grès	MRC de Maskinongé
	LET de St-Rosaire	MRC d'Arthabaska
	LET de St-Flavien	MRC Lotbinière
	LET Ste-Geneviève	MRC d'Autray

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de tri	Groupe RCM	MRC de Maskinongé
	Récupération Centre-Mauricie	MRC de Drummond
	Récupération Gaudreau	MRC d'Arthabaska

Installation	Exploitant	Localisation
Dépôt de matériaux secs	Sable des Forges	MRC de Maskinongé
	Enfouibec	Bécancour
	Marcel Fontaine	Trois-Rivières

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de tri de CRD	Enfouibec	Bécancour

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de recyclage des peintures	Laurentides ressources	Victoriaville

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de traitement des boues	Gaudreau environnement	MRC d'Arthabaska

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de compostage	Enfouibec	Bécancour
	Gaudreau environnement	MRC d'Arthabaska
	Fafard	MRC de Drummond

7 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

7.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées

L'évaluation des quantités de matières réduites à la source s'inscrit dans le respect du principe de base de la politique soit le respect des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination du résidu ultime. Malheureusement, l'état actuel de la connaissance de la gestion des matières résiduelles ne nous permet pas de dresser un portrait des matières réduites et/ou réemployées sur le territoire.

Par contre, il nous apparaît important de souligner l'effort continu de sensibilisation des citoyens au compostage domestique. En effet, la RIGIDBNY a tenu une séance de formation sur le compostage domestique, en 2012 auxquelles ont participé 40 citoyens provenant de 6 municipalités visées par ce plan. De puis le début de cette activité par la régie en 2001, ce sont plus de 554 citoyens qui ont assisté à ces formations et ont acquis un composteur. Nous pouvons estimer que si tous les citoyens ont persévéré dans leurs activités de compostage ce sont près de 54 tonnes de matières qui sont réduites à la source et qui n'engendrent aucun coût de collecte ou de traitement pour les collectivités. Le programme de subvention à l'achat d'un composteur a engendré une dépense d'environ 6 100 \$, en 2012 pour

l'ensemble des membres de la Régie. Au prorata de la population, cela représente un montant de 3 192 \$ pour les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska.

De plus la RIGIDBNY a mis sur pied un programme d'échange de lames déchiqueteuses pour tondeuse et tracteur à pelouse afin d'inciter les citoyens à laisser les rognures de gazon sur place. La Régie a prévu un budget de 5 000 \$ pour ce programme. Cette mesure contribue à l'effort d'herbicyclage dont la Régie fait la promotion depuis plusieurs années

La MRC entend d'ailleurs, en collaboration avec la Régie maintenir ses efforts de sensibilisation dans les années à venir afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles à gérer sur son territoire.

De même avec son programme de subventions de bacs à compostage, la régie du Bas-Saint-François contribue également à diminuer les quantités de matières à éliminer.

7.2 Les quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel gérées sur le territoire de planification

7.2.1 Quantités de matières recyclables récupérées

La RIGIDBNY et la RGMRBSF ont mis sur pied depuis quelques années un programme de collecte sélective porte-à-porte. Tel que mentionné précédemment, cette collecte s'effectue avec des bacs roulants et est entièrement mécanisée. Le tableau suivant présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte réparties pour chacune des municipalités.

Tableau 13 Quantité de matières recyclables récupérées sur le territoire de planification pour l'année 2012

Municipalité	N. d'unités desservies		Qte. Matières récupérées (t)		Coût	
	RIGIDBNY	RGMRBSF	RIGIDBNY	RGMRBSF	RIGIDBNY	RGMRBSF
Aston-Jonction	177		8 231 \$		39,72	
Baie-du-Febvre	468		21 762 \$		105,03	
Grand-Saint-Esprit	203		9 440 \$		45,56	
La Visitation-de-Yamaska	152		7 068 \$		34,11	
Nicolet	3 654		169 911 \$		820,03	
Pierreville RIGIDBNY	507		23 576 \$		113,78	
Pierreville RGMRBSF		763	0 \$	11 183 \$	0,00	168,10
Saint-Célestin paroisse	369		17 159 \$		82,81	

Saint-Célestin village	261		12 137 \$		58,57	
Sainte-Eulalie	434		20 181 \$		97,40	
Saint-Elphège		124	0 \$	5 043 \$	0,00	111,70
Sainte-Monique	233		10 835 \$		52,29	
Sainte-Perpétue	427		19 856 \$		95,83	
Saint-François-du-Lac		1213	0 \$	49 329 \$	0,00	96,99
Saint-Léonard-d'Aston	1023		47 570 \$		229,58	
Saint-Wenceslas	539		25 064 \$		120,96	
Saint-Zéphirin-de-Courval	325		15 113 \$		72,94	
Réserve Odanak		309	0 \$	18 608 \$	0,00	33,80
Total	8 772	2 409	407 898 \$	84 163 \$	1 968,60	410,59
Total MRC	11 181		492 061 \$		2 379,19	

7.2.2 Quantité de RDD issue des dépôts municipaux et des quincailleries

Il existe au Québec plusieurs programmes soumis à la Responsabilité élargie des producteurs. En résumé le principe de la REP est très simple : il oblige, par règlement, les fabricants et les manufacturiers en prendre en compte les effets qu'ont leurs produits sur l'environnement en les obligeant à assumer les coûts de traitement des produits qu'ils mettent en marché en fin de vie utile.

Sont déjà réglementés, respectivement depuis 1999 et 2004, les produits ou catégories de produits suivants :

- les peintures et contenants de peinture;
- les huiles et filtres à huile usés.

Le gouvernement du Québec a annoncé, en juillet 2012, la mise en œuvre de quatre nouveaux programmes de récupération et de valorisation selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Quatre nouvelles catégories de produits, jugés particulièrement nocifs pour l'environnement lorsqu'en fin de vie utile, sont visées :

- les appareils électroniques,
- les lampes au mercure (incluant, entre autres, les tubes fluorescents et fluocompacts),
- les antigels et les liquides à freins,
- les piles rechargeables et non rechargeables.

Selon la nouvelle *Politique de gestion de matières résiduelles* du gouvernement, cette liste de produits ou de catégories de produits devrait s’allonger de deux nouveaux produits tous les deux ans. C’est pourquoi les organismes municipaux doivent encore assumer des coûts pour les matières qui ne sont pas encore soumises à la REP.

Tel que décrit auparavant, en 2012, la RIGIDBNY, en collaboration avec trois municipalités locales du territoire de planification, offre l’opportunité à leurs citoyens de se départir de leurs RDD tout au long de l’année. Ces sites de dépôts ont permis de détourner plus de 24 tonnes de RDD. Le tableau suivant vous présente en détail ces quantités récupérées. Il nous indique, par catégorie de produit, la quantité de résidus domestiques dangereux récupérés par les dépôts municipaux en 2012. Comme chacune des MRC avait trois sites municipaux de récupération, pour simplifier les calculs, les quantités totales fournies par la RIGIDBNY ont été réparties également entre les deux MRC du territoire de la Régie. Ces quantités sont exprimées en kilogrammes.

Tableau 14 Quantité en kilogrammes récupérée de RDD et de matières soumises à une responsabilité élargie des producteurs (REP)

REP Catégories de RDD	Dépôt municipal	Quincailleries	Total
Peintures	4 628	1 599	6 227
Huiles usagées	2 875	3	2 878
Huiles contaminées	79	0	79
Filtres à huile	135	0	135
Aérosol huile	6	0	6
Piles		0	0
Aérosol Peintures	253	11	264
Aérosol autres	44	0	44
Antigels	19	0	19
Autres organiques	3 035	0	3 035
Piles	495	2	497
Matières inorganiques	506	183	689
Lampes fluocompactes		21	21
Total	12 075	1 820	13 894

À ce total, nous devons ajouter les 2,331kg du programme de pile de la régie pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Au total, ce sont 16 255 kilogrammes de RDD qui ont été récupérés.

7.2.3 Quantité de résidus verts valorisés

Rappelons que la RIGIDBNY a déployé un réseau de conteneurs afin que les citoyens de la MRC puissent y déposer leurs résidus verts. Sept de ces sites de conteneurs sont déployés sur le territoire de planification de ce PGMR. Celui de Saint-Léonard-d'Aston est géré par Gaudreau Environnement alors qu'Enfouibec gère sept de ces conteneurs dont deux sont situés dans différents secteurs de la Ville de Nicolet alors que les autres conteneurs sont situés à Saint-Zéphirin-de-Courval, Pierreville, Baie-du-Febvre, Saint-Célestin et Saint-Eulalie.

Ces conteneurs ont permis à la régie de recueillir plus de 960 tonnes de matières pour l'ensemble de ses municipalités membres. Le coût total, en 2012, pour ce service s'élève à 162 555 \$, soit un équivalent de 169 \$ par tonne. Comme environ les deux tiers des conteneurs étaient situés sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous pouvons estimer qu'ils ont permis de détourner de l'enfouissement environ 640 tonnes de résidus verts. Ces résidus ont principalement été valorisés comme structurant aux opérations de compostage d'Enfouibec et de Gaudreau Environnement.

7.2.4 Quantité de sapins de Noël récupérés

En 2012, la compagnie Distillat Cèdre organisait, en collaboration avec la RIGIDBNY et la MRC soit des dépôts de collecte ou une collecte porte à porte de sapins de Noël afin d'en recueillir les huiles essentielles.

Ces collectes ont permis de récolter 293 sapins ce qui équivaut, en utilisant un poids moyen de 10 kilogrammes par sapin, à un tonnage de 2 930 kilos de matières qui ont été valorisées en huiles essentielles.

7.2.5 Quantité de pneus récupérés

Depuis octobre 1999, le gouvernement a mis en place un droit d'un montant de trois dollars avant taxes / par pneu à percevoir auprès des consommateurs québécois à l'achat de pneus neufs. Ce droit permet de nettoyer les sites permanents et d'investir dans la recherche de nouvelles technologies encourageant la récupération des pneus accumulés dans les nombreux sites d'entreposage.

En 2012, l'ensemble des municipalités assujetties à ce PGMR ont, grâce à ce programme, récupéré 28 498 pneus d'automobile et 1 964 pneus de camion. En utilisant les facteurs de conversion fournis par Recyc-Québec, soit 9 kilos pour les pneus d'auto et 54 kilogrammes pour les pneus de camion, ces quantités représentent respectivement 245,5 et 106 tonnes pour un total de 362,5 tonnes d'équivalent pneus récupérés sur tout le territoire de planification.

7.2.6 Quantité de matières récupérées par la consigne

Le Québec a mis en place un système de consigne pour les contenants de boisson gazeuse à remplissage unique. Selon Recyc-Québec, qui administre le système de consigne, la quantité de matières récupérées via la consigne pour l'année 2012 pour l'ensemble du Québec s'élevait à 32 204 tonnes pour les contenants à remplissage unique.

Pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska visé par ce PGMR, nous obtenons les quantités suivantes en transposant ces quantités au prorata de la population pour une population de 22864 habitants en 2012.

Tableau 15 Quantité de matières récupérées par la consigne

Quantité de matières récupérées par la consigne pour la MRC			
Matières récupérées	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (t/hab)	Total MRC (t)
Aluminium	13 110	0,00162	36,75
Plastique	6 996	0,00087	19,74
Verre	27 888	0,00345	78,26
Total	47 994		134,74

Si nous faisons un tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées, nous obtiendrons le portrait suivant. Les chiffres du tableau suivants sont exprimés en tonnes.

Tableau 16 Tableau récapitulatif des quantités de matières récupérées sur le territoire en tonne

	RDD	Pneus	Consigne	Résidus verts	Matières recyclables	Total
MRC de Nicolet-Yamaska	14	363	135	643	2 346	3 501

* Tous les chiffres sont arrondis.

7.2.7 Quantité de matières éliminées

Pour l'année 2012, le tableau suivant nous indique les quantités de matières éliminées par les municipalités assujetties à ce PGMR. Ces quantités incluent une portion des ICI du territoire. L'ensemble des membres de la RIGIDBNY ont éliminé, en 2012 11 710 tonnes de matières. Comme la population desservie par la RIGIDBNY et faisant partie du territoire couvert par ce PGMR représente 52,94 % de la population, cela représente 6 199 tonnes de matières résiduelles éliminées. Pour leur part, les municipalités desservies par la RGMRSF totalisent 1 466 tonnes. De plus, pour valider nos données nous les avons comparées aux données que produit le MDDELCC. En effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte aux changements climatiques a publié sur son site internet les quantités de matières éliminées déclarées par les sites d'élimination et les centres de transfert en 2012. Veuillez noter que nous avons inscrit le tonnage de Pierreville du rapport du MDDELCC sous l'appellation Pierreville RGMBSF.

Tableau 17 Comparaison entre les quantités de matières éliminées du secteur résidentiel selon les bons de pesée et le MDDEFP

Nom municipalité /territoire	N. d'unités desservies	Qte. Matières éliminées estimées(t)	Qte. Matières éliminées MDDEFP (t)
Aston-Jonction	177	130	140
Baie-du-Febvre	468	343	341
Grand-Saint-Esprit	203	149	161
La Visitation-de-Yamaska	152	111	111
Nicolet	3289	2 409	2296
Pierreville RIGIDBNY	507	371	374
Pierreville RGMBSF	763	n/d	561
Saint-Célestin paroisse	261	191	207
Saint-Célestin village	351	257	278
Sainte-Eulalie	434	318	344
Saint-Elphège	124	n/d	173
Sainte-Monique	233	171	170
Sainte-Perpétue	397	291	292
Saint-François-du-Lac	1213	n/d	865
Saint-Léonard-d'Aston	1050	769	765
Saint-Wenceslas	525	385	416
Saint-Zéphirin-de-Courval	326	239	238
Réserve Odanak	309	n/d	188
Total	9 985	6 134	7920

Pour la municipalité de Pierreville, nous avons utilisé le prorata des unités desservies pour répartir le tonnage de chacune des parties desservies par chacune des régions. Comme l'écart est très faible entre les systèmes de données, nous pouvons en conclure qu'elles sont représentatives de la réalité.

7.3 Estimation des quantités de matières résiduelles du secteur résidentiel non gérées sur le territoire de planification

7.3.1 Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur multi logement de la MRC de Nicolet-Yamaska

Pour être en mesure d'évaluer les quantités de matières résiduelles produites par les municipalités membres de la RIGIDBNY pour le secteur multi logement, nous avons assumé que la Régie desservait tous les immeubles de moins de six logements. En effet, le territoire couvert par la Régie étant très grand, il nous était impossible de faire un inventaire précis des immeubles exclus du programme de collecte résidentielle de la Régie. Les immeubles ayant sept logements et plus ont donc été répertoriés pour chacune des municipalités. Nous avons communiqué, par téléphone, avec chacune des municipalités locales membres de la Régie afin que ces dernières nous fassent parvenir une copie de leur Sommaire du rôle d'évaluation. À partir des sommaires que nous avons reçus, nous avons quantifié le nombre de multi logements pour chacune des catégories que nous retrouvons au sommaire. De plus, arbitrairement, aux fins d'estimation, nous avons utilisé un nombre de logements médian pour chacune des catégories. Ce nombre est indiqué entre parenthèses dans le tableau.

L'étude la plus récente et la plus exhaustive que nous avons trouvée sur la composition des matières résiduelles des secteurs multi logement, plex et unifamilial, et que nous utiliserons d'ailleurs pour l'estimation des quantités de ce chapitre, est un document produit par Recyc-Québec et Éco-Entreprises en collaboration avec Dessau et NI Environnement intitulé : *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*. Il nous a fallu contacter le statisticien de Recyc-Québec afin de connaître le taux de densité de personnes par logement qui avait été utilisé pour cette étude. Ce taux est de 1,87 personne par logement et est spécifique au plex seulement. Pour chacune des municipalités membres, nous avons appliqué la caractérisation des matières résiduelles du secteur multi logement que nous retrouvons dans l'étude précitée.

Nous avons utilisé la même méthodologie pour les municipalités desservies par la Régie du Bas-Saint-François. Comme cette dernière loue des contenants jusqu'à 8 verges, nous avons assumé que tous les plex de la municipalité de Saint-Elphège étaient desservis, donc comptabilisés dans le tonnage résidentiel. Pour la municipalité de Pierreville, tous les plex ont été comptabilisés avec ceux de la RIGIDBNY. Nous vous rappelons que cette municipalité est desservie par les deux régies. Quant à la réserve d'Odanak, nous ne disposons pas de données. Les résultats du nombre de personnes habitant le secteur multilogement non desservi sont illustrés dans les tableaux suivants :

Tableau 18 Nombre de personnes habitant dans des plex dans les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska non desservies par la collecte municipale

Membres de la RIGIDBNY	Nombre de bâtiment comprenant de				N. de logements total	Densité 1,87 pers./logement
	6 à 9 (8) u.o.	10 à 19 (16) u.o.	20 à 29 (24) u.o.	30 à 48 (40) u.o.		
Aston-Jonction						
Baie-du-Febvre		2			32	59,84
Grand-Saint-Esprit	1				8	14,96
La Visitation-de-Yamaska						
Nicolet	47	14	3		672	1 256,64
Pierreville	2	1			32	59,84
Saint-Célestin paroisse						
Saint-Célestin village				1	40	74,8
Sainte-Eulalie	2	1			32	59,84
Sainte-Monique						
Sainte-Perpétue	1	1				
Saint-François-du-Lac				1	64	119,68
Saint-Léonard-d'Aston		1	1		40	77,80
Saint-Wenceslas	2	1			32	59,84
Saint-Zéphirin-de-Courval		1			16	29,92
Sous-total	55	22	4	2	968	1 810,16
Membres de la RGMRSF						
Saint-Elphège						
Saint-François-du-Lac	3		2		48	89,76
Réserve d'Odanak						
Total	58	22	6	2	1016	1 899,92

Considérant que Recyc-Québec a estimé dans sa *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*, que chaque québécois vivant dans un logement privé génère annuellement 412 kg de matières résiduelles, nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 19 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur multilogement de la MRC de Nicolet-Yamaska

MRC de Nicolet Yamaska	Nombre de personnes	Quantité estimée de matières générées (en tonne)
Membres de la RIGIDBNY		0,00
Aston-Jonction		0,00
Baie-du-Febvre	59,84	24,65
Grand-Saint-Esprit	14,96	24,65
La Visitation-de-Yamaska		6,16
Nicolet	1 256,64	517,74
Pierreville	59,84	24,65
Saint-Célestin paroisse		0
Saint-Célestin village	74,8	30,82
Sainte-Eulalie	59,84	24,65
Sainte-Monique		0,00
Sainte-Perpétue		0
Saint-Léonard-d'Aston	77,80	30,82
Saint-Wenceslas	59,84	24,65
Saint-Zéphirin-de-Courval	29,92	12,33
Sous-total	1 810,16	745,79
Membres de la RGMRBSF		
Saint-Elphège		0,00
Saint-François-du-Lac	89,76	36,98
Réserve d'Odanak		0,00
Total	1 899,92	782,77

7.3.2 Les quantités de matières résiduelles du secteur ICI sur le territoire de planification

Pour nous permettre une évaluation des quantités de matières résiduelles générées en provenance du secteur ICI de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous avons consulté plusieurs sources de données. Cette recherche a permis de sélectionner les bases de données les plus complètes et susceptibles d'être les plus précises et les plus à jour disponibles. Pour la caractérisation proprement dite, nous avons choisi d'utiliser le *Rapport sur la caractérisation des déchets ICI – projet d'établissement d'une stratégie 3R pour le secteur ICI* publié en 2007 par la Ville d'Ottawa. Un modèle de répartition des déchets ICI (ci-après appelé « le Modèle »)

a été créé à partir des résultats de recherches menées dans d'autres territoires. Le Modèle a servi à établir les estimations de volume et de composition des déchets qui sont nécessaires à l'étude. Nous avons utilisé ce Modèle pour estimer la quantité de matières résiduelles générées par les grands secteurs ICI, classés en utilisant le Système canadien des industries d'Amérique du Nord (SCIAN). Ce Modèle utilise le nombre d'employés de chacune des entreprises pour estimer la quantité totale de matières résiduelles générées par secteur d'activité.

Il est important de souligner que la caractérisation et les quantités de matières générées par secteur d'activité que nous retrouvons dans le Modèle sont issues de caractérisations réalisées au lieu d'élimination, soit après les activités de récupération. Dans certains cas cela peut amener un biais important quant à l'analyse et l'interprétation des données.

Afin d'utiliser ce modèle, nous devons d'abord trouver des outils locaux qui utilisaient à la fois les codes SCIAN et le nombre d'employés de chacune des entreprises.

Après quelques recherches, nous avons obtenu la base de données extraite de la *Liste des industries et commerces* (LIC) du Centre-du-Québec. Bien que cette base de données, publiée par Emploi-Québec, soit mise à jour à un rythme irrégulier, elle nous est apparue plus à jour, plus précise et plus complète que les autres bases de données que nous avons consultées. Cette base de données précise le nombre d'employés classé par code SCIAN pour chacune des municipalités du Centre-du-Québec.

Nous avons donc extrait les données des municipalités membres de la MRC de Nicolet-Yamaska auxquelles nous avons appliqué le Modèle développé par la Ville d'Ottawa. Comme le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec en 2008* publié par Recyc-Québec évalue la part des petits et moyens générateurs ICI inclus dans la collecte résidentielle à environ 15 %, nous avons estimé que cela représentait toutes les entreprises ayant moins de 5 employés.

Après avoir complété l'inventaire des entreprises de 5 employés et plus, ainsi que le nombre d'employés de chacune des municipalités membres des deux régions, nous les avons intégrées au Modèle d'Ottawa. Nous obtenons ainsi une quantité de matières résiduelles générées par code SCIAN. Vous trouverez à l'annexe 1 le détail par municipalité de ces quantités. Nous avons également décortiqué les résultats par catégorie de matières qu'elles génèrent.

Les quantités estimées des membres de la RIGIDBNY de la MRC de Nicolet-Yamaska incluent les quantités de la partie Paroisse de la municipalité de Pierreville. Bien que la Régie ne desserve que la partie village de cette municipalité, il nous a été impossible de dissocier les données de la Liste des industries et Commerces d'Emploi-Québec pour refléter cette réalité. Nous avons considéré St-Célestin paroisse et village comme étant une seule municipalité et avons consolidé les données sous l'appellation St-Célestin village.

Pour valider notre méthodologie, nous avons comparé les quantités estimées par le Modèle aux données de matières résiduelles par catégorie publiées sur le site du ministère de l'Environnement. Les données que nous obtenons sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 20 Comparaison entre la quantité estimée de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI des municipalités membres de la MRC de Nicolet Yamaska (Modèle d'Ottawa) 5 employés et plus

	Qte. matières éliminées estimées selon Modèle(t)	Qte. matières éliminées MDDEFP (t)
MRC Nicolet-Yamaska		
Membres de la RIGIDBNY		
Aston-Jonction	0	0
Baie-du-Febvre	155,6	0
Grand-Saint-Esprit	10,26	0
La Visitation-de-Yamaska	15,64	0
Nicolet	1209,44	2 492
Pierreville	148,4	37
Saint-Célestin paroisse		68
Saint-Célestin village	222,47	11
Sainte-Eulalie	29,56	56
Sainte-Monique	71,39	0
Sainte-Perpétue	176,53	243
Saint-Léonard-d'Aston	344,45	182
Saint-Wenceslas	133,72	22
Saint-Zéphirin-de-Courval		1
Sous-total	2517,46	3112
Membres de la RGMRBSF		
Saint-Elphège		2
Saint-François-du-Lac	429,02	28
Réserve d'Odanak		0
Total	2946,48	3142

Le tonnage évalué pour chacune des municipalités ne tient pas compte des éléments suivants :

- code SCIAN 23, Construction, qui génère des CRD;
- que certains petits et moyens générateurs soient déjà assimilés à la collecte résidentielle.

Pour avoir un portrait plus précis de la génération de matières résiduelles en provenance des ICI du territoire, nous devrions y ajouter la portion de matières résiduelles récupérée par ce même secteur. Cependant l'étude de Recyc-Québec sur la *Caractérisation des matières résiduelles du sous-secteur commercial au Québec 2008-2009* nous apprenait que l'étude d'une municipalité concluait que la portion de matières recyclables en provenance des ICI était de

3,25 % nettement inférieure aux plus récentes estimations effectuées soit celles du *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec* qui estimait cette part à plus de 15 %. En estimant cette proportion à 10 %, un entre-deux, cela représenterait 294 tonnes de matières recyclables en provenance des ICI que nous devrions ajouter à la quantité de matières éliminées pour estimer la quantité de matières générées sur le territoire de planification de la MRC, nous obtenons alors l'estimation suivante :

Tableau 21 Quantité estimée de matières résiduelles générées par le secteur ICI des municipalités membres de la MRC de Nicolet-Yamaska

MRC de Nicolet-Yamaska	Quantité estimée de matières générées par le secteur ICI (t)
Matières résiduelles du secteur multilogement générées	783
Matières résiduelles du secteur ICI éliminées selon Modèle	2946
Matières résiduelles du secteur ICI récupérées	294
Total matières générées	4 023

7.3.3 Les quantités de matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de planification

L'étude de caractérisation d'Ottawa, publiée en 2007, révèle que du total des matières du secteur ICI acheminées à l'élimination, environ 70 % étaient constitués de déchets ICI et 30 % de déchets CRD. Si nous appliquons ce ratio, nous obtiendrions pour la MRC de Nicolet-Yamaska 1 206 tonnes de résidus construction, rénovation et démolition éliminées. Cette quantité ne représente cependant pas la quantité de matières CRD générées. En effet, le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec* publié par Recyc-Québec pour l'année 2008 estime que 74 % des matières résiduelles du secteur construction, rénovation et démolition sont valorisés. Ce très haut taux de valorisation est principalement dû à la valorisation des agrégats.

D'autre part, un document intitulé *Profil de la gestion de débris de construction, rénovation démolition (CRD) au Québec*, publié par Recyc-Québec en 2009, permet d'établir les quantités de CRD générées. Il révèle que pour la région administrative du Centre du Québec, pour une population totale de 229 051 habitants en 2008, ceux-ci avaient généré 79 366 tonnes de CRD soit 346.5 kg/habitant. D'autre part, ce même document nous indique que des 79 366 tonnes de matières CRD générées, 56 903 tonnes ont été éliminées pour un ratio de 248.5 kilogrammes par habitant. En appliquant le même ratio pour la population de la MRC de Nicolet-Yamaska, nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 22 Quantité estimée de matières résiduelles générées et éliminées par le secteur CRD pour la MRC de Nicolet-Yamaska selon l'étude de Recyc-Québec

	Population	Quantité de matières générées estimées (en tonne)	Quantité estimée de matières éliminées (en tonne)
MRC de Nicolet-Yamaska	22 864	7 922	5 680

Il est surprenant de constater que les quantités de matières éliminées en provenance du secteur CRD pour la MRC de Nicolet-Yamaska obtenues sur le site du MDDELCC sont de l'ordre de 693 tonnes. Cela nous confirme que nous devons poursuivre notre quête de données pour parfaire notre connaissance de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles au Québec.

L'étude d'Ottawa a comparé la composition de plusieurs études de caractérisation des résidus de CRD que vous retrouverez à l'annexe 2. Les auteurs ont choisi celle de l'Alberta, réalisée en 2000, comme étant la plus représentative d'Ottawa et qui peut très bien être transposée pour le Québec.

La nature des CRD pourra avoir un impact important quant à l'atteinte d'un des objectifs de la politique gouvernementale, soit d'être en dessous de la moyenne nationale de 700 kilogrammes par personne de matières éliminées. En effet, si nous utilisons les données des quantités de matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel obtenues du MDDEFP, pour l'année 2012, nous obtenons le portrait global suivant :

Tableau 23 Quantité totale de matières éliminées par les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska

MRC DE NICOLET-YAMASKA	QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES (EN TONNE)
Secteur résidentiel	7 920
Secteur ICI	3 142
Secteur CRD	693
TOTAL	11 755

Dans l'interprétation de ces données, il faut toujours garder à l'esprit que les données sur les matières éliminées sont différentes des données des matières générées. En effet, les politiques visant à accroître la quantité de matières détournées de l'enfouissement et valorisées ont un impact de plus en plus grand sur les bilans de gestion des matières résiduelles. Nous avons regroupé les différentes données dans les deux tableaux synthèses suivants :

Tableau 24 Tableau récapitulatif des résultats des matières résiduelles générées pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska en tonne

MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES	MRC DE NICOLET-YAMASKA
SECTEUR RÉSIDENTIEL	
Matières récupérées (t)	3 501
Matières éliminées (t)	7 600
SECTEUR MULTIOGEMENT NON DESSERVI	
Quantité estimée de matières générées (t)	782
SECTEUR ICI	
Quantité estimée de matières éliminées (6 employés et plus (t)	2946
Quantité estimée de matières récupérées (t)	294
SECTEUR CRD	
Quantité de matières générées estimées (t)	7922
TOTAL (t)	23 045

L'état de la connaissance de la gestion des matières résiduelles au Québec pour les secteurs ICI et CRD est encore très fragmentaire. La coexistence des installations publiques et privées ainsi que la réticence de plusieurs intervenants à divulguer des informations, font en sorte que l'estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées des secteurs multi logement, ICI et CRD doit être interprétée avec précaution. Par exemple, il nous a été impossible de déterminer, avec certitude, si le tonnage du secteur multi logement était comptabilisé dans le secteur résidentiel ou dans le secteur ICI.

8 Révision des orientations et objectifs du PGMR en vigueur

D'abord, rappelons les objectifs de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015 :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008.
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.

- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Ce plan d'action est très ambitieux et demandera des efforts considérables de la part des municipalités. Pour y arriver, les municipalités visées par ce plan de gestion devront être très proactives et devront intégrer leur population grâce à des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur une base continue. La réduction des matières enfouies devra prioriser la hiérarchie des 3 RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et pour le déchet ultime, l'élimination. Cette réduction des matières à enfouir sera assurée par la mise en place graduelle de mesures visant notamment l'établissement d'un réseau de centre de traitement des matériaux, d'une collecte des ordures ménagères en alternance, d'une intégration totale de la collecte sélective pour les multilogements et le secteur ICI et par des efforts soutenus au niveau du recyclage des matières organiques par, entre autres, la gestion des boues de fosses septiques et l'arrêt de l'enfouissement des matières organiques.

En mettant en œuvre ces mesures, qui impliquent dans certains cas de renforcer des habitudes déjà acquises alors que parfois il faudra tout simplement changer des habitudes de vie peu respectueuses de l'environnement, la MRC devra constamment vérifier si elle respecte la capacité de payer de ses citoyens.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique. Ces actions seront décrites succinctement et comprendront une date de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité de mesures issues du Plan de gestion de matières résiduelles actuellement en vigueur sur le territoire de planification et déjà mises en œuvre.

MESURES FAVORISANT LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun soit celui d'atteindre les objectifs de la politique	Information Sensibilisation Éducation	2014-2020
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	ISE	En continu
Revoir les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.	ISE	2015
Présenter au conseil des maires, annuellement, l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale et des coûts	ISE	Annuel
Publier sur une base régulière les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités	ISE	2015

MESURES FAVORISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI		
Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de Recyc-Québec « ICI on recycle » au sein même des municipalités.	ISE	En continu
Exiger que chaque administration municipalité du territoire élabore un plan de gestion pour ses matières résiduelles afin d'avoir un portrait des matières résiduelles qu'elle génère	ISE	2016
Favoriser l'adhésion des municipalités au programme ICI on recycle de Recyc-Québec		2016
Promouvoir l'herbicyclage et mettre en œuvre un programme d'échange de lames à déchiqueter la pelouse pour toutes les municipalités de la MRC	ISE	En continu
Promouvoir les journées de formation sur le compostage domestique et maintenir un programme de subventions de composteurs domestiques	ISE	En continu
Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles	ISE	En continu

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (PAPIER, CARTON, PLASTIQUE, VERRE MÉTAL)		
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance	ISE	Annuel
Obliger le secteur multilogements et les ICI de la MRC à participer à un programme de collecte sélective avec reddition de compte aux deux régies	Adoption d'un règlement	2016
Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables avec reddition de compte aux deux régies	Adoption d'un règlement	2016
Publiciser les différents volets du programme de la Table hors foyer disponible pour les municipalités	ISE	2015
Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC	À mettre en place	En continu
Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	À élaborer	2016

MESURES FAVORISANT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD		
Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP)	ISE	En cours
Construire au moins 2 centres de traitement des matières sur le territoire de planification pour desservir les deux grands pôles de la MRC de Nicolet-Yamaska	Infrastructures	En cours
Évaluer la possibilité d'élargir le réseau de dépôts pour toutes les municipalités de la MRC afin d'assurer une desserte optimale des citoyens soit en augmentant le nombre de dépôts ou en augmentant les heures de desserte	RDD	2015
Évaluer la pertinence d'établir un système de collecte des encombrants sur appel pour toutes les municipalités	Encombrant	2015

MESURES FAVORISANT LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES		
Compléter l'étude des différentes technologies pouvant permettre de traiter les matières organiques sans une troisième collecte	Infrastructure	2015
Obliger toutes les municipalités de la MRC à valoriser les matières organiques	Collecte à 3 voies ou autre technologie	2020
Prise de décision quant au choix technologique de traitement de la matière organique		2018

MESURES FAVORISANT LA VALORISATION		
Favoriser le respect du bannissement du bois projeté par le gouvernement en 2014, en évaluant la possibilité d'exiger des demandeurs d'un permis de construction ou de rénovation, un plan de gestion de matières résiduelles ou de les obliger à envoyer leurs résidus à dans un centre de valorisation avec une reddition de compte auprès de la municipalité	Adoption d'un règlement	2016
Favoriser le respect du bannissement des matières organiques en respectant le règlement sur les résidences isolées quant à la vidange des fosses septiques partout sur le territoire	Application d'un règlement	2016
Faire des pressions politiques afin que le gouvernement mette sur pied un programme pour la récupération et la valorisation des pneus hors norme générés en grande quantité en milieu rural.	Politique	2015

ÉLIMINATION		
Informé, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'elle reçoit de la redevance à l'élimination	ISE	2014
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime	ISE	En continu

9 Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités desservies par ce plan de gestion de matières résiduelles. Comme certaines mesures proposées, comme la collecte et le traitement des matières organiques et les infrastructures de centre de traitement des matériaux sont encore soit à l'étude soit basées sur des estimations qui datent, ces dernières devront faire l'objet d'une mise à jour en temps voulu. Donc, certaines de ces données doivent être prises à titre indicatif seulement.

9.1 Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles

Certaines mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles n'ont pas vraiment d'incidence budgétaire directe, elles ne seront donc pas incluses dans ce budget. Elles font partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités locales et n'ont aucun impact sur l'exercice de planification de gestion de matières résiduelles à l'échelle de la MRC. D'autant plus que la RIGIDBNY joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des mesures favorisant l'atteinte des objectifs de la politique.

L'atteinte des objectifs de la politique ne peut être envisagée sans l'implication de tous les intervenants. Les décideurs sont les intervenants de première ligne et doivent donc être informés sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles. Comme dans le passé, la MRC profitera d'une rencontre de tous les maires pour présenter un atelier sur la gestion des matières résiduelles. Cette même présentation pourra également être diffusée à chacun des conseils de ville des municipalités locales. De cette façon, les élus de tous les niveaux seront sensibilisés au contenu de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement, de ces principaux objectifs et des moyens qu'entend déployer la MRC afin d'en favoriser l'atteinte.

Après avoir informé et sensibilisé, les élus et les gestionnaires, la MRC mettra en commun des outils existants ou développera, avec la participation des municipalités locales, des outils et des activités de communication adaptés à chacune des clientèles auxquelles elles s'adressent, afin d'informer la population et les ICI du territoire de planification, des moyens que se donne la MRC afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

Nous estimons qu'un montant de 5 000 \$ permettra à la MRC de produire les dépliants nécessaires, de réaliser un kiosque portatif et autres outils de communication afin de mobiliser tout le territoire de planification. Les changements de comportement que nous attendons des citoyens et des secteurs ICI et CRD pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale sont importants et doivent être annoncés bien avant la mise en œuvre des mesures pour obtenir une participation maximale des clientèles ciblées.

Le budget prévoit à la section 9.1.4 « Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation » les sommes nécessaires à la diffusion de ces outils sur une base continue.

9.2 Le recyclage

9.2.1 Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)

La RIGIDBNY a accordé un contrat d'une durée de cinq (5) ans pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables porte-à-porte. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2014. Il dessert l'ensemble des unités résidentielles du territoire.

Nous l'avons vu dans un des tableaux précédents, les coûts de collecte totaux pour les matières recyclables se sont élevés à 510 506,00 \$ en 2012 et 2013 pour les municipalités de cette régie. En appliquant une augmentation de 2 % annuellement, nous pouvons estimer les coûts de la collecte sélective pour les prochaines années à partir de 2015. Nous avons appliqué cette même augmentation pour les municipalités desservies par la Régie du Bas-Saint-François.

Tableau 25 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2020

Année	Coûts total de la collecte sélective
2014	501 606 \$
2015	511 638 \$
2016	521 871 \$
2017	532 308 \$
2018	542 954 \$
2019	553 814 \$
2020	564 890 \$
Total	4 239 587 \$

Pour l'année 2012, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la MRC a reçu un montant de 287 370,72 \$ pour les 14 membres de la Régie de Bécancour Nicolet Yamaska alors que les municipalités desservies par la Régie du Bas-Saint-François ont reçu quant à elles 62 849,82 \$ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Cela représente 350 220 \$ pour les municipalités visées par ce plan. Cette compensation, rappelons-le, est défrayée par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Ce montant représente, pour l'année 2012, 90 % des coûts admissibles alors que, pour l'année 2013 et les années subséquentes, ce pourcentage sera de 100 % des coûts admissibles. Selon le site Internet du MDDEFP : « Les coûts admissibles à compensation correspondent aux dépenses faites par une municipalité pour la fourniture des services de collecte, transport, tri et conditionnement (CTTC) des matières ou catégories de matières soumises à compensation. De ce montant doit être déduit tout revenu, toute ristourne ou autre gain lié à ces matières... »

« Certaines dépenses sont toutefois exclues des coûts admissibles à compensation, soit les dépenses engagées par une municipalité pour l'achat de contenants, (par exemple, les bacs de récupération) et des dépenses pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ainsi que celles pour l'octroi des contrats de service et au suivi des paiements. Toutefois, un montant correspondant à 8,55 % des coûts admissibles est ajouté au montant à compenser afin d'indemniser les municipalités pour leurs frais de gestion liés aux services fournis en ce qui a trait à la récupération et à la valorisation ainsi que pour l'achat de contenants. ».

« Aux fins de calcul des coûts admissibles à compensation, les municipalités sont divisées en six groupes en fonction de leur population et de leur distance des grands centres. Les coûts nets des services de CTTC des matières ou catégories de matières admissibles à compensation pour une municipalité sont ensuite établis en comparant la performance et l'efficacité (facteur PE) de celle-ci par rapport aux autres municipalités du même groupe.

$$\text{Facteur PE} = \frac{\text{(coûts/tonne)}}{\text{(kg/hab.)}}$$

Ainsi, si le facteur PE d'une municipalité est égal ou inférieur à celui établi pour le groupe dont elle fait partie, les coûts nets admissibles à compensation correspondent aux coûts nets déclarés par celle-ci. Si par contre, le facteur PE de la municipalité est supérieur à celui du groupe, la formule prévue au Règlement s'applique afin d'établir les coûts nets qui seront compensés. »

De plus, un nouveau règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles récemment adopté retranchera 7,5 % pour prendre en compte les matières non encore assujetties au règlement. Comme ce calcul est complexe, que nous ne connaissons pas la performance des municipalités, nous avons estimé que le montant de la compensation se situerait aux alentours de 85 % des coûts admissibles soit des coûts de collecte, de transport, de traitement des matières recyclables, majorés de 2 % annuellement, ainsi que du 8,55 % de frais d'administration. De plus, l'impact du bannissement du papier et du carton de l'élimination, et de la réglementation afférente de la MRC, pourraient représenter un tonnage additionnel important améliorant le rapport coût par tonne de matières récupérées et augmentant ainsi la compensation reçue. Cette formule de calcul met également en évidence la relation entre la fréquence optimale de collecte versus les coûts et le rendement. Comme plusieurs facteurs contribuent au calcul de la compensation, nous avons choisi d'y appliquer une augmentation de 2 % afin d'équilibrer l'augmentation que nous avons appliquée au coût de collecte.

Comme nous n'avons pas été en mesure de calculer le coût net des programmes de collecte sélective des deux régions, nous avons repris les données du *Tableau 25 Estimation des coûts du contrat de collecte, transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2020*. En actualisant ces coûts de 2 % annuellement, pour les 10 693 unités desservies du territoire de planification, nous obtenons le tableau des coûts suivants :

Tableau 26 Coûts estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2020

Année	Coût estimé de la collecte sélective	Compensation	Coût net
2014	501 606 \$	364 370 \$	137 236 \$
2015	511 638 \$	371 657 \$	139 981 \$
2016	521 871 \$	379 090 \$	142 781 \$
2017	532 308 \$	386 672 \$	145 636 \$
2018	542 954 \$	394 406 \$	148 548 \$
2019	553 814 \$	402 294 \$	151 520 \$
2020	564 890 \$	410 340 \$	154 550 \$
Total	3 729 081 \$	2 708 829 \$	1 020 252 \$

9.2.2 Mesures favorisant le réemploi et le recyclage des encombrants, des RDD et CRD

9.2.2.1 Les encombrants

Depuis quelques années, les citoyens de la Ville de Bécancour bénéficient d'un système de collecte des encombrants sur appel. En effet, en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale Entraide Bécancour les citoyens n'ont qu'à prendre rendez-vous et l'organisme effectuera une cueillette à domicile de vos meubles en bon état. La régie est à évaluer la pertinence et la possibilité d'ententes afin d'étendre ce service de cueillette sur appel à toutes les municipalités qu'elle dessert.

Les gestionnaires de la RIGIDBNY sont à revoir le système actuel de collectes aux deux mois d'encombrants pour l'ensemble du territoire afin de détourner ces matières de l'élimination dans la mesure du possible. Plusieurs possibilités pourraient être mises de l'avant pour diminuer l'élimination de ces matières comme, par exemple, une collecte sur appel des encombrants pour l'ensemble du territoire de planification, ou des dépôts temporaires dans les municipalités de plus petites tailles, afin de favoriser la proximité pour le citoyen. Ces alternatives devront être évaluées en fonction du développement des entreprises de réemploi et de récupération sur le territoire. Nous n'avons pas estimé ni comptabilisé de sommes supplémentaires à cet effet. Les municipalités desservies par la RGMRSBFS devront également mettre des efforts afin de diminuer les quantités d'encombrants acheminés à l'élimination et favoriser des filières de réemploi ou de recyclage. L'ouverture projetée d'un éco-centre pourrait contribuer grandement à l'atteinte de cet objectif.

9.2.2.2 Les RDD

Du côté des RDD, l'offre de services actuelle offerte par la RIGIDBNY via certaines municipalités locales semble répondre aux besoins des citoyens. La MRC entend solliciter d'autres municipalités locales afin qu'elles puissent également offrir un service de collecte de RDD spécialement pour les matières assujetties à une réglementation de Responsabilité élargie des producteurs (REP) comme les peintures, les huiles, les TIC, les piles et les lampes fluocompactes. De même les municipalités desservies par la RGMR du Bas-Saint-François devraient être desservies en 2015 par un écocentre où ils pourront également se départir sécuritairement de leurs RDD. Pour la préparation de notre budget, nous avons estimé qu'il en coûtera à partir de 2015, 20 000 \$ pour la gestion des RDD des installations de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF. Ces coûts ont été augmentés de 2 % pour les années subséquentes.

9.2.2.3 Les CRD

En 2013, la RIGIDBNY offrait à tous les citoyens membres de la Régie la possibilité de valoriser une partie de leurs matières résiduelles dans un Centre de récupération des matériaux. Ce centre situé dans le dépôt de matériaux secs de la compagnie Enfouibec à Bécancour est ouvert tous les samedis avant-midi pendant huit mois. Les citoyens peuvent, alors, gratuitement se départir du bois de construction (sauf le bois traité), des métaux, des agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique) et des bardeaux d'asphalte. En 2014, le gypse a été ajouté à la liste des matériaux acceptés. Les six mois d'opération de ce centre de récupération de matériaux, en 2013, ont permis de recueillir près de 249 tonnes de résidus de CRD au coût de 22,058 \$. Il est à noter que tous les membres de la Régie sur présentation d'une pièce d'identité ont le droit de se prévaloir de ce service. Malheureusement les données agrégées ne nous permettent pas de distinguer la part de chacune des municipalités.

La RIGIDBNY est en ce moment en appel de propositions pour l'ouverture d'un second centre de traitement des matières sur le territoire de la Ville de Nicolet. De plus, les gestionnaires ont exprimé la possibilité de compléter le réseau de dépôts avec deux autres installations, pour desservir le territoire de chacune des deux régies. C'est pourquoi, nous avons, en 2015, alloué une somme de 100,000 \$ pour ces infrastructures. Conséquemment, nous avons triplé les sommes actuellement investies pour leur exploitation. Au fur et à mesure que les citoyens s'approprient le service du Centre de récupération des matériaux que leur offre la MRC, nous prévoyons une hausse des quantités de matières traitées et un développement des débouchés pour les matières recueillies.

La MRC évaluera la pertinence et la faisabilité de mettre en oeuvre un système de dépôts ou de solliciter davantage de municipalités locales à offrir un service de dépôt pour desservir leurs citoyens. De cette façon, même les citoyens des municipalités plus éloignées du Centre de récupération des matériaux, pourraient bénéficier de services de récupération, à tout le

moins, pour certaines matières comme les RDD, les produits assujettis à une REP et le bois à peu de frais. L'ensemble des activités de collecte maintenues et les futures initiatives permettront à la MRC de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique, spécialement la portion résidentielle de l'objectif de 700kg/année/habitant de matières éliminées tous secteurs confondus.

La nouvelle politique prévoit le bannissement du bois de l'élimination en 2014. Comme le territoire possède déjà une entreprise de tri de matériaux secs, il sera facile, si nécessaire, d'adopter une réglementation obligeant les ICI à valoriser leurs résidus de CRD afin de favoriser le respect de ce bannissement.

Nous estimons que ce nouveau site de dépôt engendrera des dépenses équivalentes à celui déjà existant. Nous avons donc budgété un montant de 40 000 \$ pour la gestion des CRD sur le territoire de planification. Pour les années subséquentes, une hausse de 2 % a été au montant budgété.

9.2.3 Mesures favorisant le recyclage des matières organiques

9.2.3.1 Le compostage domestique et la collecte des sapins de Noël

Afin de continuer à diminuer les quantités de matières éliminées et jusqu'à ce que la MRC ait défini un programme de valorisation des matières organiques, la MRC maintiendra les services déjà en place et continuera à promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique. Pour favoriser le bannissement de l'élimination des matières organiques, prévu pour 2020, la MRC maintiendra les efforts de sensibilisation de ce programme de même que son programme de collecte et de valorisation des sapins de Noël.

Nous avons inclus les sommes nécessaires à la promotion de ces deux (2) activités à même le budget d'information, sensibilisation et éducation du PGMR.

9.2.3.2 Les résidus verts

La RIGIDBNY a déployé, en 2012, huit sites de conteneurs dans les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ces conteneurs sont situés à Saint-Léonard-d'Aston, à Saint-Célestin, à Sainte-Eulalie, à Baie-du-Febvre, Saint-Zéphirin, à Pierreville et 2 conteneurs à Nicolet. L'ensemble de tous les conteneurs déployés par la RIGIDBNY, ont permis de récupérer 960 tonnes de matières. Si nous utilisons une formule de prorata de la population (52,33 %) nous obtenons pour la MRC de Nicolet-Yamaska une quantité estimée à 502 tonnes de résidus verts valorisées. La RIGIDBNY est à évaluer avec différents vaporisateurs la possibilité d'ajouter le bois à ces conteneurs. Cet ajout favoriserait le bannissement prévu pour cette matière dans les prochaines années.

Au total, la gestion des résidus verts et des sapins de Noël aura engendré une dépense de 89 196 \$ pour l'année 2012. Comme la RIGIDBNY a l'intention d'ajouter aux sites de dépôts des résidus verts, le bois afin de favoriser le bannissement prévu par la politique gouvernementale, nous avons budgété une légère hausse des coûts de gestion de cette catégorie de matières. Nous estimons qu'il en coûtera en 2015 près de 100 000 \$ pour la gestion des résidus verts et du bois. Ce montant a été actualisé de 2 % chaque année.

La RGMRSF n'offre pas de services de collecte de résidus verts pour les municipalités du territoire de planification.

9.2.3.3 Les résidus de table

En 2008 et 2009, la Régie a été cliente de Conporec qui exploitait, une usine de tricompostage. Malheureusement, la faillite de l'entreprise a obligé les dirigeants de la RIGIDBNY à revenir à l'enfouissement pour l'élimination de ses déchets ultimes. Pendant ce temps, ils continuent d'explorer la faisabilité d'utiliser une technologie leur permettant comme dans le cas de Conporec d'instaurer une collecte à trois voies afin de favoriser le bannissement annoncé des matières organiques en 2020.

En effet, considérant que le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est vaste, les gestionnaires explorent depuis 2003 des avenues alternatives à la collecte à trois voies, c'est-à-dire l'imposition d'un troisième bac de récupération pour valoriser les résidus de table, et les résidus verts. Cette réflexion, gouvernée par un objectif de « Zéro déchets » a amené les gestionnaires et les élus à étudier différents projets dont la gazéification et un procédé de chaulage du contenu du sac vert. Ces technologies imposent des investissements importants et les gestionnaires sont à la recherche de partenaires et de programmes de subventions avant d'aller de l'avant avec leur projet. Qui plus est, des promoteurs se sont déjà commis en révélant leur intention de construire une usine de gazéification dans le Parc industriel de Bécancour. Ce projet à l'origine destiné aux matières résiduelles du secteur ICI pourrait également traiter les matières résiduelles du secteur résidentiel.

La MRC a d'ailleurs déjà été approchée par les promoteurs. Si ces projets se concrétisent, la MRC pourrait voir son rêve de « Zéro déchets » se réaliser.

De plus, un autre groupe de promoteur a également approché la régie afin de construire une usine de traitement des matières résiduelles de type résidentielle en utilisant une technologie utilisée en Europe. Bien que cette technologie génère une faible quantité de déchet ultime, elle pourrait permettre à la MRC de ne pas mettre en place une collecte à trois voies et de traiter 100 % des matières organiques contenues dans le sac vert.

Grâce au Fonds de diversification de 200 M \$ lié à la fermeture de la centrale nucléaire, la MRC est sollicitée par de nombreux promoteurs pour des projets de gestion de matières résiduelles et il est sage de la part des gestionnaires de prendre tout le temps nécessaire afin d'évaluer ces opportunités avant de faire un choix définitif de la technologie qui sera utilisée pour favoriser le bannissement des matières organiques en 2020.

L'alternative de devenir cliente d'une installation d'un territoire limitrophe est tout aussi envisageable. Comme la révision des PGMR n'est pas encore amorcée pour la plupart des MRC limitrophes, nous ne connaissons pas encore leurs intentions pour le traitement des matières organiques, nous ne sommes donc pas en mesure d'évaluer ces coûts.

Cependant, les élus et les gestionnaires sont conscients que cet objectif « Zéro déchet » sera fort probablement plus coûteux qu'une technologie qui génère des déchets ultimes qu'une collecte à trois voies avec traitement par compostage à cause notamment des coûts importants des infrastructures nécessaires.

Compte tenu des premières estimations à revoir de ces différentes options, nous avons choisi pour compléter nos prévisions budgétaires d'utiliser une moyenne des coûts de collecte et de traitement des matières organiques d'organismes municipaux ayant déjà implantés sur leur territoire une collecte à trois voies. Selon nos connaissances, les coûts de collecte, transport et traitement actuel se situent entre 60 \$ et 75 \$ par porte. À 70 \$ par porte cela représenterait, pour les 8 772 portes de la MRC de Nicolet-Yamaska un coût de 614 040 \$ annuellement. Nous assumerons que le coût du bac sera entièrement assumé par le citoyen sur son compte de taxe et que le coût du programme sera majoré de 2 % par année.

Ces coûts pourraient s'apparenter aux coûts de traitement d'une technologie que les gestionnaires de la RIGIDBNY sont à étudier.

Tableau 27 Coût estimé de la mise en œuvre du traitement des matières organiques

Coûts du traitement des matières organiques	TOTAL
2019	614 040 \$
2020	626 321 \$
TOTAL	1 240 361 \$

9.2.3.4 Les boues municipales et de fosses septiques

Le PGMR en vigueur nous a tracé ce portrait des installations municipales : « Selon des informations obtenues auprès de la Société québécoise d'assainissement des eaux, en 1999, environ 90 % de la population du Québec était desservie par un réseau d'égout. En ce qui concerne la MRC de Nicolet-Yamaska, on retrouve 9 usines de traitement des eaux sur son territoire plus une lagune. De plus, un site de traitement est présentement en construction à Pierreville. La majorité de ces installations sont relativement récentes et ont été construites dans le cadre de programmes gouvernementaux comme PADEM ou par l'intermédiaire de la Société québécoise d'assainissement des eaux. La vidange de ces étangs s'effectue sur une base de 10 à 20 ans et à notre connaissance aucune municipalité de ce territoire de planification n'a encore procédé à cette vidange.

Par contre, la MRC devra sensibiliser les municipalités à valoriser ces boues lors de leur vidange afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 60 % de traitement de matières organiques d'ici 2015.

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, nous avons adapté un tableau du PGMR nous présentant le portrait de la situation de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce qui ressort de ce tableau c'est le peu d'information que les municipalités possèdent sur la conformité des fosses de leur territoire respectif. En effet, nous remarquons qu'il y a autant de systèmes de traitement des eaux usées non définis que de fosses proprement répertoriés.

Tableau 28 Volume estimé des boues de fosses septiques générées sur le territoire de planification

	Fosses septiques	
	Unité ¹	Qte. boues (t)
Aston-Jonction	170	67
Baie-du-Febvre	319	126
Grand-Saint-Esprit	27	11
La Visitation	129	51
Nicolet	276	109
Pierreville	678	267
Saint-Célestin paroisse	255	100
Saint-Célestin village	12	5
Sainte-Eulalie	135	53
Saint-Elphège	110	43
Sainte-Monique	159	63
Sainte-Perpétue	254	100
Saint-François-du-Lac	471	186

Saint-Léonard-d'Aston	339	134
Saint-Wenceslas	284	112
Saint-Zéphirin	178	70
Total	3 796	1 496

¹: quantité d'unité d'occupation sur fosses septiques ou sans système reconnu

Or pour atteindre l'objectif de valoriser 60 % des matières organiques le plus tôt possible, la MRC de Nicolet-Yamaska, dans la révision de son plan de gestion, va obliger que les municipalités locales mettent en place un programme de contrôle de vidange des boues de fosses septiques conformément à l'obligation du règlement provincial Q2-R22 dans chacune des municipalités du territoire de planification.

Considérant un coût moyen de 150 \$ pour la vidange et le traitement d'une fosse standard, nous obtenons les coûts suivants pour chacune des municipalités ;

Tableau 29 Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska

Fosses septiques	Unité	Coût	Vidange ½ ans
Aston-Jonction	170	25 500 \$	12 750 \$
Baie-du-Febvre	319	47 850 \$	23 925 \$
Grand-Saint-Esprit	27	4 050 \$	2 025 \$
La Visitation	129	19 350 \$	9 675 \$
Nicolet	276	41 400 \$	20 700 \$
Pierreville	678	101 700 \$	50 850 \$
Saint-Célestin paroisse	255	38 250 \$	19 125 \$
Saint-Célestin village	12	1 800 \$	900 \$
Sainte-Eulalie	135	20 250 \$	10 125 \$
Saint-Elphège	110	16 500 \$	8 250 \$
Sainte-Monique	159	23 850 \$	11 925 \$
Sainte-Perpétue	254	38 100 \$	19 050 \$
Saint-François-du-Lac	471	70 650 \$	35 325 \$
Saint-Léonard-d'Aston	339	50 850 \$	25 425 \$
Saint-Wenceslas	284	42 600 \$	21 300 \$
Saint-Zéphirin	178	26 700 \$	13 350 \$
Total	3 796	569 400 \$	284 700 \$

En se basant sur le coût moyen de 150 \$ par fosse, il en coûterait pour l'ensemble des municipalités visées par ce plan la somme de 569 400 \$ pour la vidange et le traitement des boues de toutes les fosses répertoriées du territoire. Comme le règlement impose une vidange tous les deux ans, ces coûts sont également répartis sur deux ans. Ces montants sont majorés de 2 % annuellement pour refléter l'augmentation du coût de la vie.

La MRC devra sensibiliser les municipalités à valoriser ces boues lors de leur vidange afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de 60 % de traitement de matières organiques d'ici 2015.

9.2.4 Les résidus ultimes

La RIGIDBNY renouvellera son contrat de collecte de matières résiduelles pour les municipalités membres de la MRC de Nicolet-Yamaska à la mi-septembre de l'année 2015. Il est donc très difficile de prévoir le taux d'augmentation du coût de ce service. Il est d'autant plus difficile de le prévoir que les montants de redevance peuvent être augmentés à tout moment par le gouvernement, que les coûts de carburant peuvent faire de même et qu'en termes de quantité, nous ne pouvons évaluer la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées subséquentes à la mise en œuvre des mesures du PGMR. En conséquence, nous avons donc simplement actualisé le coût de ce service de 2 % par année. Nous croyons que la baisse de la quantité de matières éliminées et de la fréquence de collecte lors de l'ajout de la collecte des matières organiques compenseront pour la hausse des coûts de collecte, des coûts de transport, de l'augmentation du nombre d'unités desservies et que le coût de ce service sera sensiblement stable.

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de matières résiduelles, le MDDEFP a instauré un programme de redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD, selon des modalités connues qui intègrent graduellement la notion de performance des municipalités. Ce montant est donc appelé à varier dépendamment des résultats des quantités de matières éliminées par l'ensemble des municipalités du Québec. Aux fins de préparation de ce budget et étant donné que nous ne pouvons quantifier le montant de cette redevance dans le futur, principalement à cause du facteur de performance qui devrait fluctuer, nous avons décidé d'utiliser le remboursement de 2012 pour l'évaluation du budget de cette révision. Ces montants devront être actualisés lors de la rédaction du bilan annuel de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 30 Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2020

Année	Coûts de la collecte, transport et disposition	Redevances à l'élimination	Coût net
2013	935 748 \$	176 922,15 \$	758 825 \$
2014	935 748 \$	176 922,15 \$	758 825 \$
2015	954 463 \$	176 922,15 \$	777 540 \$
2016	973 552 \$	176 922,15 \$	796 630 \$
2017	993 023 \$	176 922,15 \$	816 101 \$
2018	1 012 883 \$	176 922,15 \$	835 961 \$
2019	1 033 141 \$	176 922,15 \$	856 219 \$
2020	1 053 804 \$	176 922,15 \$	876 882 \$
Total	7 892 360	1 415 377 \$	6 476 983 \$

9.2.5 Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion de matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015, les gestionnaires doivent faire en sorte de mobiliser tous les acteurs de la MRC. Par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation, ils doivent susciter l'intérêt de tous et faire en sorte que tous les intervenants, autant les élus, les gestionnaires les citoyens, les ICI les entreprises de CRD, que tous s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Les mesures proposées dans ce plan de gestion de matières résiduelles nous permettront d'y arriver dans la mesure où tous les partenaires s'impliqueront.

En investissant près de 2.00 \$ par porte annuellement, dès 2016, nous croyons que nous réussirons à mobiliser tous les acteurs afin que tous participent activement à l'atteinte des objectifs de la politique.

Vous trouverez dans le tableau suivant les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des mesures que la MRC de Nicolet-Yamaska prévoit mettre de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion de matières résiduelles. Plusieurs mesures ont été majorées de 2 % pour refléter l'augmentation du coût de la vie dont *Autres dépenses* depuis 2012 afin de compenser la hausse du coût de la vie.

Tableau 31 Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2020

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte sélective	511 638 \$	521 871 \$	532 308 \$	542 954 \$	553 814 \$	564 890 \$
Compostage domestique et herbicyclage	4 159 \$	4 159 \$	4 159 \$	4 159 \$	4 159 \$	4 159 \$
Centre de récupération des matériaux	140 000 \$	120 000 \$	122 400 \$	124 848 \$	127 345 \$	129 892 \$
RDD	20 000 \$	20 400 \$	20 808 \$	21 224 \$	21 649 \$	22 082 \$
Collecte de résidus verts	100 000 \$	102 000 \$	104 040 \$	106 121 \$	108 243 \$	110 408 \$
Traitement des matières organiques					614 040 \$	626 321 \$
Gestion des boues de fosses septiques et municipales		284 700 \$	290 394 \$	296 202 \$	302 126 \$	308 168 \$
Collecte et traitement des résidus ultimes	954 463 \$	973 552 \$	993 023 \$	1 012 884 \$	1 033 141 \$	1 053 804 \$
Information, sensibilisation, éducation		21 564 \$	21 564 \$	21 564 \$	21 564 \$	21 564 \$
Autres dépenses	196 925 \$	200 864 \$	204 881 \$	208 978 \$	213 158 \$	217 421 \$
Sous-total des dépenses	1 927 185 \$	2 249 110 \$	2 293 577 \$	2 338 934 \$	2 999 239 \$	3 058 709 \$
Compensation collecte sélective	371 657 \$	379 090 \$	386 672 \$	394 405 \$	402 293 \$	410 339 \$
Redevance à l'élimination	176 922,15 \$	176 922,15 \$	176 922,15 \$	176 922,15 \$	176 922,15 \$	176 922,15 \$
Sous-total des crédits	548 579 \$	556 012 \$	563 594 \$	571 328 \$	579 216 \$	587 262 \$
TOTAL	1 378 606 \$	1 693 097 \$	1 729 983 \$	1 767 607 \$	2 420 023 \$	2 471 447 \$

10 Mesures de suivi

Tel qu'indiqué dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues par la Municipalité régionale pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier annuellement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Pour se faire, la MRC déposera au conseil un rapport annuel qui contiendra minimalement les éléments :

- un rappel des mesures mis en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain;

Le contenu du rapport devra minimalement contenir l'ensemble des informations du rapport produit annuellement au service de redevances du ministère de l'Environnement en plus de contenir des indications de coût.

Ce rapport devrait être publié sur le site Internet de la MRC afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Nous vous proposons, dans le tableau suivant un exemple de rapport qui pourrait être utilisé pour le suivi des mesures contenues dans le PGMR.

10.1 Des exemples concrets de mesures de suivi

10.1.1 Suivi des PGMR

Les MRC doivent remplir, depuis cette année, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au Service de la redevance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Ce rapport pourra facilement être présenté annuellement aux élus.

Tableau 32 Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
GESTION INTÉGRÉE			
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire	MRC	2015	

10.1.2 Les objectifs de la politique gouvernementale

La RIGIDBNY et la RGMRBSF devraient annuellement présenter aux élus et rendre accessible à toute la population un état de la situation de la MRC par rapport aux objectifs fixés par la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles. Ce suivi permettra à tous de se situer par rapport aux objectifs de la politique provinciale et d'apprécier le résultat des efforts déjà accomplis pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

10.1.3 Coût de la gestion des matières résiduelles

Un tableau comme celui du Tableau 10 Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2012 de ce document pourrait être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles de la RIGIDBNY et de la RGMRBSF attribuable aux municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska.

LEXIQUE

Caractérisation : **Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.**

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Dépôt de matériaux secs : Lieu de dépôt définitif des matériaux secs et des matériaux d'excavation.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé parc à conteneurs ou déchetterie. Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération

Encombrant : Appelé aussi "gros morceau" ou "monstre", d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement sanitaire : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs : Résidus broyés, déchiquetés ou non traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas des matières dangereuses, telles que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Les ordures ménagères sont tous les déchets ménagers d'origine résidentielle.

Potentiel de mise en valeur : La quantité des matières résiduelles pouvant être mise en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbe, feuille, résidus de taille, résidus de jardin, sapin de Noël, etc.

Ressorcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressorcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

Source: *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, AOMGMR, mai 2001.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
DMS :	Dépôt de matériaux secs
GAP :	Generally Accepted Principles
ICI :	Industries, commerces et institutions
LES :	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LIC :	Liste des Industries et Commerces
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD :	Résidus domestiques dangereux
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
RIGIDBNY :	Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska
RIGDM ou	
RGMRM :	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
RGMRBSF :	Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

RÉFÉRENCES

MRC de Nicolet-Yamaska, Plan de gestion des matières résiduelles, février 2004, 82 pages.

AOMGMR, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 140 pages.

AOMGMR, Annexes, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

Annexe 1

Caractérisation des matières résiduelles du secteur ICI par
type de matière

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Baie-du-Febvre

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générateurs (m. employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verrre	Métal	Mémos non ferreux	PBHD	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (ton.)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse	1	10	0,59	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	6
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	2	71	1,14	81	15	3	24	4	2	6	0	0	10	6	1	16	15	102
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	50	0,98	49	17	0	7	1	0	1	0	0	10	3	0	14	6	61
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage	1	12	0,6	7	2	1	3	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	11
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances	1	35	0,36	13	0	4	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	7
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,0%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux Propriété	6	178		155,64	35	0	3	0	3	0	0	0	22	9	1	33	0	180,46
						23%	0%	0%	4%	2%	0%	0%	0%	14%	0%	1%	21%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Grand-Saint-Esprit

Code du SCIAN	Secteur	Nombre d'employés	Nombre d'emplois	Quantités (m. emp. moy.)	Total	Carton ondule	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PPHD	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Residus de jardin	Bois	Autres	Total (m.)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	0
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	0
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	0
31-33	Fabrication	9		1,14	10	2	0	3	1	0	1	0	0	1	1	0	2	2	13
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros			0,98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	0	9		10,26	2	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	12,89
	Proportion					19%	0%	0%	5%	2%	0%	0%	0%	12%	7%	1%	20%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de la Visitation-de-Yamaska

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générateurs (un employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PEHD	PEF	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (t/m)	
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	0	0	0	0
21	Extraction minière	2	20	0,17	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%		
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%		
31-33	Fabrication			1,14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%		
41	Commerce de gros			0,98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%		
44-45	Commerce de détail	1	6	2,04	12	2	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%		
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%		
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%		
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%		
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%		
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0,35		3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%		
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%		
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%		
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
Totaux		3	26		15,64	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	9,89
Proportion						13%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	4%	7%	0%	1%	0%		

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Nicolet

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Genérées (en employé)	Total	Carton ondule	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PEHD	PEI	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (t.m.)	
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31-33	Fabrication	9	221	1,14	252	48	10	76	14	6	18	0	0	30	18	3	50	45	316	
41	Commerce de gros	5	70	0,98	69	24	1	10	1	0	2	0	0	14	4	1	19	8	85	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	Industrie de l'information et culturelle	1	8	0,53	4	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	5	
52-53	Finances et assurances	5	130	0,36	47	0	14	1	1	3	0	0	0	2	2	0	0	2	27	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61	Services d'enseignements	3	143	1	143	4	3	13	1	5	4	0	0	3	4	1	1	0	41	
62	Soins de santé et assistance sociale	6	414	1,05	435	30	22	161	0	0	61	0	0	57	52	39	0	39	461	
71	Arts, spectacles et loisirs	1	8	2,78	22	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	7	
72	Hébergement	3	28	2,78	78	16	5	16	1	1	1	3	1	4	34	1	3	2	89	
81	Autres services (sauf administrations publiques)	6	156	0,53	83	2	1	14	6	5	2	1	0	2	2	0	0	1	38	
91	Administrations publiques	8	215	0,36	77	5	0	22	1	4	1	0	0	4	1	0	0	19	55	
Totaux		47	1393		1209,44	132	0%	28%	1%	26	1%	0%	0%	117	119	45	76	0%	1125,20	
Proportion						11%	0%	0%	2%	2%	0%	0%	0%	10%	10%	4%	6%	0%		

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Pierreville

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générateurs (tm/emploi/année)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PEHD	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardins	Bois	Autres	Total (tm.)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	0
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	0
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	0
31-33	Fabrication	2	52	1,14	59	11	2	18	3	1	4	0	0	7	4	1	12	11	74
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	16	0,98	16	5	0	2	0	0	0	0	0	3	1	0	4	2	19
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail	2	36	2,04	73	10	4	12	1	0	0	2	0	2	5	0	1	1	39
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements	1	0	0,35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement	1	24	2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	6	128		148,4	27	0%	0%	3%	1%	0%	0%	0%	8%	7%	1%	11%	0%	132,84
	Proportion					18%	0%	0%	3%	1%	0%	0%	0%	8%	7%	1%	11%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Célestin

Code du SCTAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Généreées (tm employé)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PEHD	PET	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (tm)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	0
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	0
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	0
31-33	Fabrication	2	89	1,14	101	19	4	30	5	2	7	0	0	12	7	1	20	18	127
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	97	0,98	95	33	1	14	1	1	3	0	0	20	6	1	27	11	118
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	0
48-49	Transport et entreposage	1	24	0,6	14	4	2	6	0	0	4	0	0	3	1	0	1	1	22
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	0
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	0
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0,35		3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0
62	Soins de santé et assistance sociale	1	11	1,05	12	1	1	4	0	0	2	0	0	2	1	1	0	1	12
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	0
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	0
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	0
	Totaux	5	221		222,47	57	0%	0%	3%	1%	0%	0%	0%	37	15	3	48	0%	279,56
	Proportion					26%	0%	0%	3%	1%	0%	0%	0%	17%	7%	1%	21%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Eulalie

Code du SCIAN	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Générateurs (en employé)	Total	Carton ondule	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Mélanges non ferreux	PDD	PUC	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Bois	Autres	Total (ton)	
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,00%	0,00%	18,00%	1,00%	4,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,00%	1,00%	0,00%	49,00%	14,00%		
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,00%	2,00%	57,00%	4,00%	1,00%	1,00%	2,00%	1,00%	9,00%	8,00%	0,00%	0,00%	7,00%		
22	Services publics	1	16	0,46	7	1	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	7	7
						7,00%	2,00%	30,00%	18,50%	3,10%	0,00%	2,00%	0,00%	8,00%	4,00%	0,00%	3,00%	16,00%		
31-33	Fabrication	1	10	1,14	11	2	0	3	1	0	1	0	0	1	1	0	2	2	14	14
						19,00%	4,00%	30,00%	5,40%	2,20%	7,00%	0,00%	0,00%	12,00%	7,00%	1,00%	20,00%	18,00%		
41	Commerce de gros			0,98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,00%	1,00%	15,00%	1,50%	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%	21,00%	6,00%	1,00%	28,00%	12,00%		
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,00%	6,00%	16,00%	0,70%	0,30%	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	7,00%	0,00%	1,00%	2,00%		
48-49	Transport et entreposage	1	18	0,6	11	3	1	5	0	0	3	0	0	2	0	0	1	0	16	16
						28,00%	13,00%	42,00%	1,30%	0,90%	26,00%	2,00%	1,00%	23,00%	4,00%	1,00%	6,00%	4,00%		
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,00%	2,00%	38,00%	2,40%	2,00%	1,00%	7,00%	0,00%	4,00%	2,80%	7,00%	22,00%	23,00%		
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,00%	30,00%	2,00%	2,50%	5,60%	1,00%	0,00%	0,00%	5,00%	4,00%	0,00%	1,00%	5,00%		
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,00%	0,00%	5,00%	5,60%	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,00%	0,00%	0,00%	1,00%		
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						0,35		3,00%	2,00%	9,00%	1,00%	3,80%	3,00%	0,00%	0,00%	2,00%	3,00%	1,00%	1,00%	0,00%
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%		
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%		
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,00%	7,00%	21,00%	1,80%	1,60%	1,00%	4,00%	1,00%	5,00%	44,00%	1,00%	4,00%	2,00%		
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,00%	1,00%	17,00%	7,20%	6,60%	3,00%	1,00%	0,00%	3,00%	3,00%	0,00%	0,00%	1,00%		
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%		
	Totaux	3	44		29,56	5	0	28	1	0	1	0	0	4	1	0	3	24	30,76	
	Proportion					18%	0%	0%	3%	1%	0%	0%	0%	13%	4%	1%	10%	0%		

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Elphège

Code du SCLA N	Section	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Genre des employés (en temps plein)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métaux non ferreux	PBHD	PBT	Autres plastiques	Objets alimentaires	Résidu de médium	Bios	Autres	Total (t/m)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse		0,59		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière		0,17		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics		0,46		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication		1,14		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros		0,98		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail		2,04		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage		0,6		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'informatique et culturelle		0,53		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances		0,36		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement		0,53		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements		1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						0,35	3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%
62	Soins de santé et assistance sociale		1,05		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs		2,78		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement		2,78		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)		0,53		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques		0,36		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	Proportion					%DIV.01	%DIV.02	%DIV.03	%DIV.04	%DIV.05	%DIV.06	%DIV.07	%DIV.08	%DIV.09	%DIV.10	%DIV.11	%DIV.12	%DIV.13	%DIV.14

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Monique

Code du SCTIA	Service	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Gen. des. (m/cm. payés)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Mixtion ferreux	PIHD	PFT	Autres plastiques	Cochet s'alimentaires	Résidu s.de jardin	Bou	Autres	Total (t/m.)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse	1	7	0,59	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	4
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	2	59	1,14	67	13	3	20	4	1	5	0	0	8	5	1	13	12	84
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros			0,98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0,35		3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	5	60	71,39		13	4	2	4	2	0	0	0	8	5	1	15	15	88,57
	Proportion					18%	0%	0%	5%	2%	0%	0%	0%	11%	7%	1%	22%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Sainte-Perpétue

Code du SCLA N	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre de employés	Salaires des employés (millions \$)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verrre	Métal	Mécanique et autres	PEHD	PBT	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidus de jardin	Béton	Autres	Total (t/m)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière	2	20	0,17	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	3,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication			1,14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	130	0,98	127	45	1	19	2	1	4	0	0	27	8	1	36	15	158
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail	1	18	2,04	37	5	2	6	0	0	0	1	0	1	3	0	0	1	19
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle	1	17	0,53	9	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0	1	2	2	11
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,0%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Total	5	185		176,51	51	3	3	1	1	0	0	0	29	11	2	38		192,28
	Proportion					29%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	16%	6%	1%	22%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Code du SCLAN	Secteur	Nombre d'unités	Nombre d'employés	Gravier	Total	Carton ondulé	Papier journalier	Papier	Verre	Métri	Métal non ferreux	PIHD	PBT	Autres plastiques	Déchets alimentaires	Résidu de jardin	Bois	Autres	Total (t/m)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	4	305	1,14	348	66	14	104	19	8	24	0	0	42	24	3	70	63	437
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	22	0,98	22	8	0	3	0	0	1	0	0	5	1	0	6	3	27
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail	1	24	2,04	49	7	3	8	0	0	0	1	0	1	3	0	0	1	26
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'informatique et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances	2	30	0,36	11	0	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	6
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Totaux	8	381		420,02	81	0	20	0	0	0	0	0	48	29	4	76	0	495,38
	Proportion					19%	0%	0%	5%	2%	0%	0%	0%	11%	7%	1%	18%	0%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston

Code du SCIA N	Secteur	Nombre d'entre-prises	Nombre d'employés	Grèner des (tonnage physique)	Total	Carton ondulé	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Mécanique non ferreux	PEHD	PET	Autres plastiques	Bochet et aliments autres	Résidu de jardin	Bois	Autres	Total (t/m)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse	1	10	0,59	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	6
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	3	145	1,14	165	31	7	50	9	4	12	0	0	20	12	2	33	30	178
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros	1	28	0,98	27	10	0	4	0	0	1	0	0	6	2	0	8	3	34
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail	2	20	2,04	41	6	2	7	0	0	0	1	0	1	3	0	0	1	22
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage	2	43	0,6	26	7	3	11	0	0	7	1	0	6	1	0	2	1	39
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,9%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'information et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances	1	16	0,36	6	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,0%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0,35		3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%	
62	Soins de santé et assistance sociale	1	7	1,05	7	1	0	3	0	0	1	0	0	1	1	1	0	1	8
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement	2	23	2,78	64	13	4	13	1	1	3	1	3	28	1	3	3	1	73
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	0,0%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques	1	6	0,56	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
	Total	14	229		344,45	69	0	11	0	0	1	0	0	37	46	3	48	38	364,42
	Proportion					20%	0%	0%	3%	2%	0%	0%	0%	11%	13%	1%	14%	11%	

Composition et quantités estimées de matières résiduelles produites par les commerces présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Wenceslas

Code du SCIA N	Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Genre des tonnes (moyé)	Total	Carton ondule	Papier journal	Papier	Verre	Métal	Métalluxion ferreux	PIRD	PFT	Autres plastiques	Échets alimentaires	Résidu de jardin	Boues	Autres	Total (ton)
11	Agriculture, foresterie pêche et chasse			0,59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						10,0%	0,0%	18,0%	1,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,0%	0,0%	49,0%	14,0%	
21	Extraction minière			0,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						8,0%	2,0%	57,0%	4,0%	1,0%	1,0%	2,0%	1,0%	9,0%	8,0%	0,0%	0,0%	7,0%	
22	Services publics			0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7,0%	2,0%	30,0%	18,5%	3,1%	0,0%	2,0%	0,0%	8,0%	4,0%	0,0%	3,0%	16,0%	
31-33	Fabrication	2	95	1,14	108	21	4	32	6	2	8	0	0	13	8	1	22	19	136
						19,0%	4,0%	30,0%	5,4%	2,2%	7,0%	0,0%	0,0%	12,0%	7,0%	1,0%	20,0%	18,0%	
41	Commerce de gros			0,98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35,0%	1,0%	15,0%	1,5%	0,6%	3,0%	0,0%	0,0%	21,0%	6,0%	1,0%	28,0%	12,0%	
44-45	Commerce de détail			2,04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	6,0%	16,0%	0,7%	0,3%	0,0%	3,0%	0,0%	3,0%	7,0%	0,0%	1,0%	2,0%	
48-49	Transport et entreposage			0,6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						28,0%	13,0%	42,0%	1,3%	0,5%	26,0%	2,0%	1,0%	23,0%	4,0%	1,0%	6,0%	4,0%	
51	Industrie de l'informatique et culturelle			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						14,0%	2,0%	38,0%	2,4%	2,0%	1,0%	7,0%	0,0%	4,0%	2,8%	7,0%	22,0%	23,0%	
52-53	Finances et assurances			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	30,0%	2,0%	2,5%	5,6%	1,0%	0,0%	0,0%	5,0%	4,0%	0,0%	1,0%	5,0%	
56	Services administratifs, de soutien de gestion de déchets et d'assainissement			0,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1,0%	0,0%	5,0%	5,6%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
61	Services d'enseignements			1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						0,35	3,0%	2,0%	9,0%	1,0%	3,8%	3,0%	0,0%	0,0%	2,0%	3,0%	1,0%	1,0%	0,0%
62	Soins de santé et assistance sociale			1,05	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	5%	37%			14%	0%	0%	13%	12%	9%	0%	9%	
71	Arts, spectacles et loisirs			2,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						2%	0%	6%	5%	6%	0%	1%	0%	1%	4%	1%	3%	4%	
72	Hébergement	1	8	2,78	22	5	2	5	0	0	0	1	0	1	10	0	1	0	25
						21,0%	7,0%	21,0%	1,8%	1,6%	1,0%	4,0%	1,0%	5,0%	44,0%	1,0%	4,0%	2,0%	
81	Autres services (sauf administrations publiques)	1	6	0,53	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
						3,0%	1,0%	17,0%	7,2%	6,6%	3,0%	1,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	0,0%	1,0%	
91	Administrations publiques			0,36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						7%	0%	28%	1%	5%	1%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	24%	
Totaux		4	109		133,72	21	0	32	6	2	8	0	0	14	17	1	22	19	162,92
Proportion						16%	0%	0%	5%	2%	0%	0%	0%	11%	13%	1%	17%	0%	

Annexe 2

Caractérisation des résidus de CRD

Composition des résidus de construction rénovation démolition (CRD)

Ville	Calgary	Alberta	Los Angeles
Matières CD			
Béton	9 %	9 %	32,5 %
Débris de cloisons sèches	15 %	9,5%	2,2%
Bois	39 %	26,5 %	6,9 %
Métal	13 %	9 %	1,7 %
Revêtement bitumineux		4,5 %	11,8%
Papier-toiture asphalté		11,5 %	5,6 %
Briques		3 %	
Verre			0,5 %
Déchets organiques			1,9 %
Papier	5 %	14 %	0,3 %
Matières plastiques			0,2 %
Matières particulières			0,1 %
Roches, terre, fines			30,8 %
Autres	19 %	13 %	5,5%
Total	100 %	100 %	100 %

1 – Source : « Exhibit 3-3 », *State of Construction & Demolition Waste Diversion in Calgary*, CH2MHill, Sonnavera Intl Co et Kelleher Environmental, 2006.

2 – Représente la moyenne des données de l'enquête et de la vérification. Source : *Construction Renovation and Demolition (CRD) Waste Characterization Study*, étude réalisée pour le compte du comité consultatif sur les déchets de l'Alberta Construction Renovation and Demolition (CRD), par CG&S & CH2M Gore & Storrie Ltd., 2000.

3 – Source : *Waste Characterization & Quantification Study – Year 2000*, service des travaux publics, bureau de l'assainissement, division du recyclage général des ressources solides, Ville de Los Angeles, juillet 2002 (réalisée à partir d'échantillons de 160 sites d'enfouissement)

